Rapport annuel 2016

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

tu tries, je recycle, nous valorisons
SEROC

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
zér
GASPILLAGE

Notre métier : valoriser et réduire les déchets !

SOMMAIRE

P.4 **PRÉSENTATION SEROC**
LE TERRITOIRE DU SEROC
SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

P.8 **LES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES**
LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

P.10 **SERVICE ANIMATION TERRITORIALE**
UN NOUVEAU SERVICE : L'ANIMATION TERRITORIALE

P.12 **TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE**
UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE
LES ACTIONS MENÉES EN 2016
LES PROJETS POUR 2017

P.18 **SERVICE TRI SÉLECTIF**
NOUVELLE HAUSSE DU VERRE
MONOFLUX : LE FLUX MULTIMATÉRIAUX

P.22 **SERVICE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF**
LE COMPOSTAGE EST DEVENU UN RÉFLEXE

P.24 **SERVICE DÉCHETS ULTIMES**
BAISSE DES DÉCHETS ULTIMES

P.26 **SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL**
PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

P.28 **SERVICE DECHETERIES**
HAUSSE DES FLUX DE DÉCHÈTERIES
VALORISER LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

P.32 **SERVICE TRANSPORT ET UNITÉS DE TRANSFERT**
TROIS PÔLES DE LOGISTIQUE

P.36 **INDICATEURS FINANCIERS**
LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES
BILAN FINANCIER SERVICE PAR SERVICE

P.40 **PROJETS**
LES PROJETS DU SEROC

EDITO

La nouvelle gouvernance du SEROC que je préside depuis le 28 février 2017 va poursuivre le travail engagé depuis 2008 concernant la création d'équipements pour la gestion des déchets ménagers. En effet, notre territoire s'est bâti sur la nécessité de construire des outils pour faire face aux évolutions réglementaires, techniques mais aussi et surtout, de conserver la maîtrise des coûts de traitement des déchets ménagers. Notre mission est d'assurer une gestion globale et durable des déchets. La première Unité de transfert créée au centre du territoire à Maisoncelles-Pelvey est opérationnelle depuis décembre 2016. Nous travaillons désormais à la construction de celle de Bayeux pour une mise en œuvre opérationnelle en juin 2018, date de fermeture du centre technique d'enfouissement de la société SEA située à Esquay sur Seulles.

Les habitants du territoire ont acquis le geste de tri. En effet, selon l'éco-organisme Eco-emballages, le SEROC est une collectivité « performante » avec 102 kg de tri sélectif des emballages, par an et par habitant. Les habitants trient davantage et ce, notamment grâce à l'implication des élus dans les actions de proximité. Bien que le geste de tri soit acquis, la qualité des sacs, des bacs et des conteneurs se dégrade. Les erreurs de tri des habitants se multiplient souvent par méconnaissance des consignes de tri ou parce qu'elles évoluent. Le SEROC a choisi de mettre en œuvre un plan d'actions pour enrayer cette progression et communiquer davantage auprès des habitants.

La réduction des ordures ménagères et assimilés se poursuit également en 2016. En effet, plus de 10% de réduction depuis 2010, c'est une belle réussite que l'on doit également aux élus mais aussi aux partenaires qui agissent avec le SEROC au quotidien (le réemploi sur les déchèteries, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles...). Un nouveau challenge nous attend désormais : enrayer la progression continue des déchets de déchèterie. Des actions de réduction des déchets verts et du tout-venant qui représentent les gisements les plus importants sont à l'étude.

Bien Cordialement

Christine SALMON,
Présidente du SEROC

LE TERRITOIRE DU SEROC

Chargé du traitement des déchets, le SEROC regroupe 10 adhérents (Syndicats de collecte et Communautés de communes) soit 216 communes pour 155 544 habitants (INSEE 2014). Le SEROC a comme missions la réduction des déchets ménagers et assimilés, le tri et la valorisation des déchets recyclables, le traitement des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchèteries et la communication en lien avec ces thématiques.

La réduction

...le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Pour mener à bien le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG) et poursuivre la communication sur le tri, la réduction des déchets et les alternatives pour consommer et agir différemment, le SEROC a signé avec l'ADEME un contrat Programme Relai pour 3 ans (2016-2018).

Le tri et la valorisation

...des déchets recyclables

Les produits collectés dans les sacs, bacs ou colonnes des points recyclages sont dirigés vers des prestataires de tri (GDE, SPHERE ou BACER) pour être triés par matière, conditionnés en balle et dirigés vers des usines de transformation et de valorisation.

...des déchets verts

Compostage industriel : Les tontes et branchages sont dirigés vers les plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny et Vire. Les déchets verts sont transformés en compost criblé et non criblé selon leur utilisation finale.

Compostage individuel : La distribution de composteur individuel permet aux habitants de transformer leurs épluchures de cuisine et de jardin pour créer un compost de qualité et réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

Le traitement

...des ordures ménagères résiduelles

Le contenu des bacs ou sacs à ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissement technique.

La gestion

...des déchets de déchèteries

Un réseau de 12 déchèteries accepte les déchets qui en raison de leur nature, leur volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service collecte. Ces déchets (encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiante...) sont dirigés vers des unités de valorisation (ferraille, carton, déchets verts, bois, DEEE, DMS) ou des centres d'enfouissement technique (encombrants, gravats).

La sensibilisation

La mission du service communication est d'informer, sensibiliser et convaincre les différents publics afin de promouvoir les gestes indispensables à la réalisation des objectifs du plan national déchet.

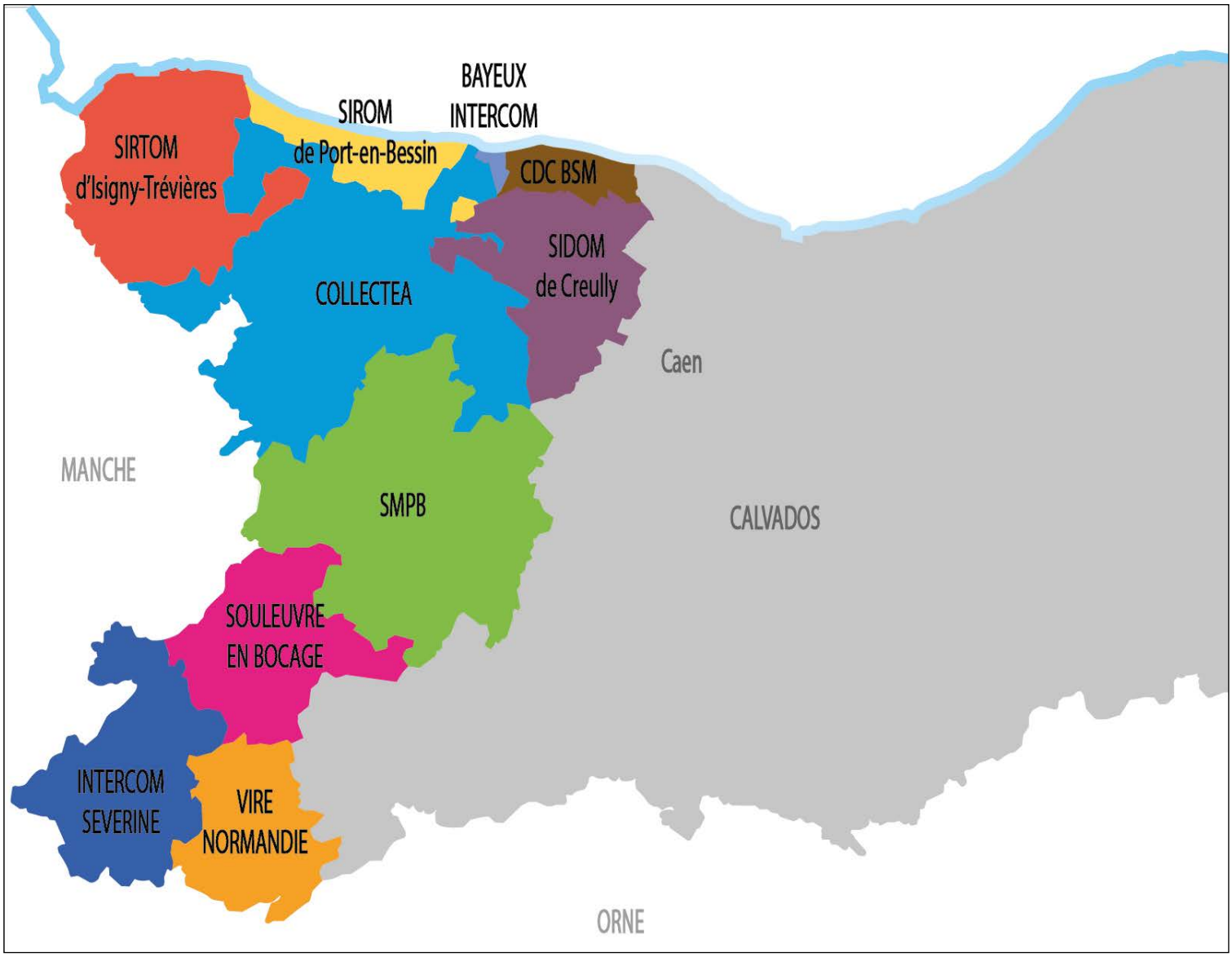

86 339 tonnes de déchets traitées en 2016

15 878 tonnes de déchets recyclables (verre, papier, emballages) soit 102 kg/an/habitant
Évolution des tonnages 2015/2016 : + 2,6 %

39 631 tonnes de déchets issus du réseau (déchèteries et plateformes de compostage)
soit 389 kg/an/habitant
Évolution des tonnages 2015/2016 : + 3,8 %

30 830 tonnes de déchets ultimes
soit 198 kg/an/habitant
Évolution des tonnages 2015/2016 : - 2,1 %

SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

En application de l'article L. 2224-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la compétence de collecte et traitement des déchets des ménages est confiée aux communes. Ces communes ont fait le choix de déléguer cette compétence aux Communautés de communes ou aux Syndicats de collecte. Ces structures ont conservé la collecte mais délèguent le traitement au SEROC.
Au titre du syndicat mixte, le SEROC est administré par un comité syndical de 46 membres. Ces délégués ont élu un Président, 5 Vice-Présidents et les représentants du bureau syndical.

Le président

Marc FONTAINE
En charge de la Commission Budget et Personnel

Les vice-présidents

1-**Michèle MOUCHEL**
En charge de la Commission affaires générales, communication, programme de prévention

2-**Jean Pierre CHEVALIER**
En charge de la Commission déchèteries, réemploi et actions sociales et solidaires

3-**Yves DE JOYBERT**
En charge de la Commission gestion et valorisation des déchets ultimes, compostage individuel et collectif

4-**Christine SALMON**
En charge de la Commission gestion et valorisation des déchets issus de la collecte sélective

5-**Roland BERAS**
En charge de la Commission transport, unité de transfert et compostage industriel

Les membres du comité syndical

Laurent AUBRY, Jean Pierre ONUFRYK, Suzanne POTTIER > SIRTOM d'Isigny-Trévières

François BAUDOUIN, Jean Pierre DANIEL, Marc FONTAINE, Angélique JEANNE, Denis LECLERC, Cécile PARENT, Agnès SOLT > SIDOM de Creully

Yves CHEDEVILLE, Christian GABRIEL, Christian HAURET, Gilles LECONTE, Norbert LESAGE, Pierre SALLIOT, Christine SALMON, Christian VENGEONS > Syndicat Mixte du Pré-Bocage

Jean Pierre CHEVALIER, Albert COURCHANT, Karl DAVID, Patrick DE FRILEUZE, Michèle MOUCHEL, Frédéric RENAUD, Marie-Laure TOUCHAIS, Yves VARIN > COLLECTEA

François de BOURGOING, Henri GUEDON > SIROM de Port-en-Bessin

Christian BAUDE, Blaise MICARD, Philippe PORET > Communauté de communes de l'Intercom Séverine

Roland BERAS, Annie BIHEL, Nicole DESMOTTES, Jean-Claude LAVOLE, Gilles MALOISEL, Gérard MARY > Commune nouvelle de Vire Normandie

Yves de JOYBERT, Christèle POUCHIN, Pascal THIBERGE > Communauté de communes de Bessin, Seulles et Mer

Gérard FEUILLET, Jean-Luc HERBERT, Jean-Marc LA-FOSSE > Commune nouvelle de Souleuvre-en-Bocage

Bernard KERMOAL, Marie-Claude SIMONET > Communauté de communes de Bayeux

le SEROC : 48 agents et 4 services

Ses agents

Fin 2016, le SEROC comptait 48 agents répartis dans 4 services :

Service financier et administratif en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière, du secrétariat et de l'entretien du siège administratif.

Service déchets ultimes, tri sélectif, anciennes décharges et compostage individuel en charge du transfert et traitement des déchets ultimes et des recyclables, de la mise en œuvre du compostage.

Service déchèteries, transport, et compostage industriel en charge de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, du traitement des déchets verts, de l'entretien des sites.

Service animation territoriale en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire, de la mise en œuvre du **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage.**

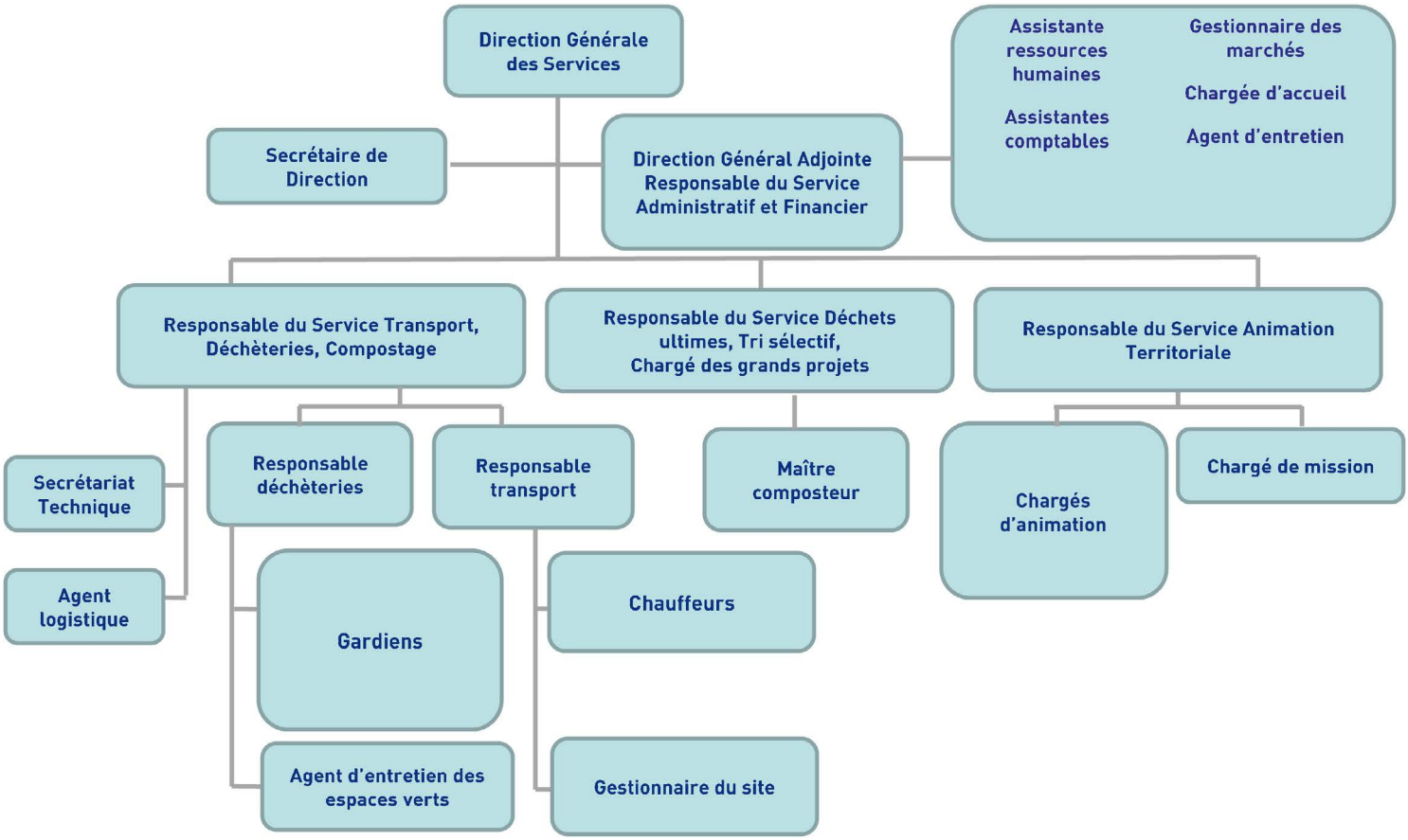

LES OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Entre 2011 et 2015, le SEROC a inscrit ses actions pour atteindre les trois objectifs du Grenelle de l'Environnement (loi n°2009-967 du 3 août 2009 et loi n°2010-788 du 12 juillet 2010) :
- Réduire la production des ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant
- Réduire l'enfouissement de 15%
- Atteindre 75% de valorisation des emballages

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe 9 nouveaux objectifs, dont 8 relèvent de la compétence du SEROC, avec 2010 comme année de référence:
1. Réduire d'ici 2020 de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ainsi que les quantités de déchets d'activités économiques.
2. Lutter contre l'obsolescence programmée grâce à l'information des consommateurs.
3. Développer le réemploi et la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement.
4. Valoriser, sous forme matière, 55% des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025.
5. Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022, en vue, en priorité, de leur recyclage.
6. Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
7. Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes enfouis en 2020, et de 50% en 2025.
8. Les déchets non recyclable à l'heure actuelle et qui font l'objet d'une collecte séparée ou d'une opération de tri peuvent être valorisés sous forme de combustibles solides de récupération.

1/ La réduction des déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le SEROC a travaillé essentiellement sur les ordures ménagères et assimilés, la loi de transition énergétique pour la croissance verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

En 2016, le SEROC a réalisé une caractérisation de 7 demi-bennes de tout-venant. Le but de cette démarche était de connaître les flux qui composent la benne tout-venant pour proposer des solutions de réduction de l'enfouissement, et de valorisation de ces déchets.

La production de déchets ménagers et assimilés

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016	Evolution 2010/2016
OMA	50 269,3	50 628,5	49 760,5	48 421,0	48 450,0	46 983,2	46 707,5	-1%	-7%
Déchets de déchèterie SEROC	30 459,3	34 548,1	35 995,2	34 261,3	38 815,0	38 179,7	39 632,1	4%	30%
Déchets de déchèterie hors SEROC	12 582,6	15 863,5	16 280,7	16 070,4	17 771,2	17 231,0	17 625,0	2,3%	40%
DMA	**93 311,2**	**101 040,1**	**102 036,4**	**98 752,7**	**105 036,2**	**102 393,9**	**103 964,6**	**1,5%**	**11%**

Sur la période 2010-2016, les déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères et assimilés et déchets de déchèteries) ont progressé de 11%. Cette progression est due à la forte augmentation des déchets de déchèteries (+30% en 6 ans pour les déchèteries du SEROC, +40% pour les déchèteries de Le Tourneur, Livry et Vire Normandie) alors que les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 7% entre 2010 et 2016.

En 2016, les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 1% par rapport à 2015 mais les déchets de déchèteries du réseau SEROC ont augmenté de 4%. Les déchèteries de Livry, Le Tourneur et Vire Normandie enregistrent une augmentation de 2,3% de leurs tonnages. Les déchets ménagers et assimilés ont augmenté de 1,5% par rapport à 2015 pour l'ensemble du territoire.

Comparaison de l'évolution des OMA et des déchets de déchèterie (en tonnes)

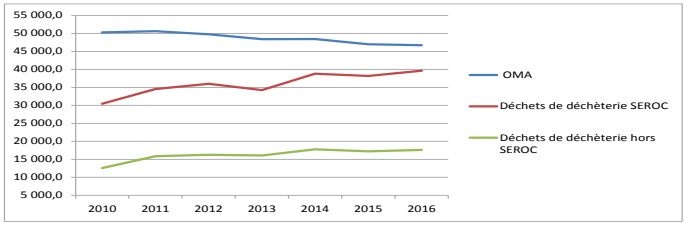

La production de déchets ménagers et assimilés par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DMA (kg/hab)	**627**	**679**	**685**	**651**	**688**	**661**	**669**
DMA (évolution Kg/hab) par rapport à 2010	–	**52**	**58**	**24**	**61**	**34**	**42**
DMA (évolution %/hab) par rapport à 2010	–	**8%**	**9%**	**4%**	**10%**	**5%**	**7%**

En 2016, chaque habitant du SEROC produit 669 kilos de déchets ménagers et assimilés par an. Par rapport à 2010, chaque habitant jette 42 kilos de déchets ménagers et assimilés en plus, soit une hausse de 7%.

2/ La valorisation matière des déchets non dangereux et non inertes

L'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte est d'atteindre un taux de valorisation de 55% des déchets non dangereux en 2020. Cet objectif prend en compte uniquement la valorisation matière, c'est-à-dire le traitement des déchets permettant le réemploi, la réutilisation du produit ou le recyclage de la matière. Le compostage constitue également une forme de valorisation matière. La valorisation énergétique (production d'énergie à partir de la combustion des déchets) est exclue du calcul de cet indicateur.

La valorisation matière des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016	Evolution 2010/2016
DMA	93311,2	101040,1	102036,4	98752,7	105036,2	102393,9	103964,6	1,5%	11%
Déchets non dangereux non inertes valorisés	35494,9	40154,5	41593,2	39301,3	44283,0	42653,7	44551,6	4%	26%
Taux de valorisation des DND	**43%**	**45%**	**46%**	**45%**	**48%**	**47%**	**48%**	**3%**	**13%**

En 2016, le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés non dangereux et non inertes a progressé de 3%. Ainsi, 48% des déchets non dangereux et non inertes du SEROC sont valorisés (déchets verts compris) grâce au réemploi et au recyclage.

En 6 ans, ce taux a augmenté de 13%. Cette progression s'explique par la forte baisse des ordures ménagères résiduelles (-14% en 6 ans) et la hausse des déchets relevant du tri sélectif (+8% en 6 ans), mais aussi par la hausse des déchets verts (+52% en 6 ans). Les déchets verts représentent 47% des déchets déposés en déchèteries pour l'ensemble du territoire du SEROC. Valorisés sous forme de compost, une augmentation de ces déchets entraîne mécaniquement une augmentation du taux de valorisation. La promotion d'une filière réemploi (bennes récup'solidaires), la récupération des textiles et l'installation de bennes Eco-mobilier en 2015 destinées à la récupération des déchets et éléments d'ameublement sur les déchèteries de Courseulles-sur-mer et du Mesnil-Clinchamps contribuent également à augmenter le taux de valorisation.

Pour atteindre l'objectif de 55% de valorisation matière, le SEROC poursuit la communication afin de limiter les erreurs de tri des déchets et encourager la réduction de l'enfouissement.

3/ La valorisation des déchets du BTP

Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 impose le tri des 5 flux (papier, métal, plastique, verre, bois) pour les entreprises ainsi que la reprise par les distributeurs de produits, matériaux et équipements de construction à destination des professionnels. Dans le cadre de la labellisation « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SEROC s'est engagé à étudier l'opportunité de la mise en place d'une déchèterie pour professionnels.
Le SEROC accueille déjà les professionnels (notamment les artisans du BTP) sur son réseau de déchèteries depuis 2005 (charte d'harmonisation des conditions d'acceptation des déchets des professionnels dans les déchèteries du Calvados signée avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat). En 2016, on enregistre 7699 passages de professionnels (entreprises et collectivités) dans les déchèteries du réseau. Le SEROC est également disponible pour rencontrer les professionnels qui cherchent des solutions pour mettre en œuvre le tri des cinq flux.

4/La réduction de l'enfouissement

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé comme objectif de diminuer l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes de 30% d'ici 2020. Aujourd'hui sont enfouis les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri, le tout-venant des déchèteries du SEROC et des adhérents, le tout-venant collecté en porte à porte, les gravats et l'amiante. Les gravats, qui sont des déchets inertes, ne sont pas comptabilisés, de même que l'amiante (déchet dangereux).

En 6 ans, le SEROC a amorcé une dynamique de réduction des déchets enfouis (-2,7%) notamment grâce à la réduction des OMr (-14%) dans le cadre du programme local de prévention.

Aussi, en 2016, les déchets enfouis ont diminué de 1.6% notamment en raison de la forte réduction des refus de tri grâce aux opérations de suivis de collecte et de porte à porte réalisées par les ambassadrices du tri. La réduction des refus de tri s'est poursuivie avec la valorisation du « gros de magasin ».

Afin de réduire davantage les déchets enfouis, le SEROC s'est engagé à étudier le projet d'une unité de traitement et de valorisation des ordures ménagères résiduelles permettant de réduire leur enfouissement.

La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux

Tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2015-2016	Evolution 2010/2016
Refus de tri	1 240,0	1 226,0	1 130,0	1 531,0	1 701,1	1 922,5	1 667,3	-13%	34%
Ordures ménagères résiduelles	35 885,0	35 983,0	34 811,0	33 515,0	33 203,8	31 502,9	30 829,6	-2%	-14%
Tout-venant SEROC	4 911,0	5 386,0	5 772,7	6 019,4	6 574,9	7 188,3	7 502,4	4%	53%
Tout-venant hors SEROC	2 314,0	3 065,0	3 091,1	2 941,2	2 979,1	3 272,8	3 218,9	-2%	39%
Tout-venant porte à porte	178,0	154,0	130,0	150,0	175,0	119,9	95,9	-20%	-46%
Total tonnages	**44 528,0**	**45 814,0**	**44 935,2**	**44 156,6**	**44 633,9**	**44 006,4**	**43 314,2**	_	_
Évolution en %		**2,9%**	**-1,9%**	**-1,7%**	**1,1%**	**-1,4%**	**-1,6%**	_	**-2,7%**

Une baisse des ordures ménagères résiduelles compensée par l'augmentation du tout venant

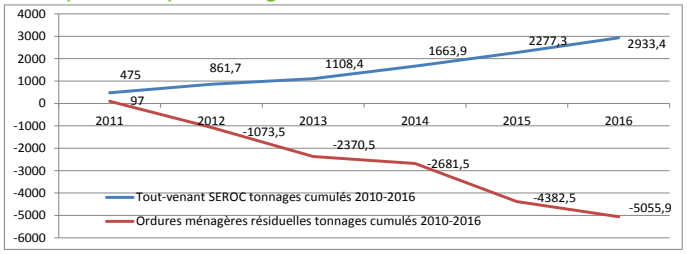

Sur la période 2010-2016, l'effet de la baisse des tonnages de déchets ultimes est fortement atténué par l'augmentation des tonnages du tout-venant collecté dans les déchèteries du SEROC et ce, malgré la communication sur les bennes récup'solidaires et l'installation de bennes Eco-mobilier sur deux déchèteries.

UN NOUVEAU SERVICE : L'ANIMATION TERRITORIALE

Suite à la décision du Comité syndical du 26 avril 2016, le service Animation Territoriale a été créé en fusionnant les services Communication et Prévention des déchets. L'objectif est de rassembler deux services qui travaillaient ensemble, pour désormais participer à l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le service Animation Territoriale assure 3 missions avec les adhérents :
- **Assurer la communication sur le tri et la réduction des déchets,**
- **Mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets,**
- **Piloter le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».**

Communication sur le tri et la réduction des déchets

Les chargés d'animation territoriale ont été présents sur le terrain chaque jour pour sensibiliser au tri et à la réduction des déchets et répondre aux demandes des élus locaux, mettre en œuvre des opérations partenariales, participer aux temps forts nationaux...

Éveiller à l'environnement

Chaque année, les chargés d'animation territoriale du SEROC proposent un panel d'animations gratuites aux établissements scolaires, de la primaire au lycée. Il s'agit d'interventions sur le tri, la valorisation et la réduction des déchets selon différentes thématiques. L'objectif est de sensibiliser les enfants mais aussi d'engager l'établissement dans une dynamique de bonnes pratiques : mise en place du tri sélectif, pratique du compostage ou encore lutte contre le gaspillage alimentaire.
84 classes, 2 767 élèves sensibilisés en 2016 dont la moitié en écoles primaires.

Le SEROC intervient également auprès de groupes d'adultes selon les mêmes modalités (Maisons familiales rurales, GRETA...). Les chargés d'animation territoriale proposent une ou plusieurs animations en adéquation avec les projets pédagogiques en cours.
23 formations pour des adultes réalisées en 2016, soit 243 personnes sensibilisées.

Sensibiliser au tri et à la réduction des déchets

Tout au long de l'année 2016, des stands d'information ont été organisés pour sensibiliser les habitants. Ils permettent de répondre aux questions des habitants, de rappeler les consignes de tri mais aussi d'échanger sur la réduction des déchets. Chacun peut réduire sa production de déchets à la maison, au travail ou durant ses loisirs. Le SEROC tente de donner des opportunités, des trucs et astuces.
38 stands ont été tenus en 2016.

Diffuser les bonnes pratiques

Le SEROC rédige tous ses documents en interne. Par exemple, le site internet, www.seroc-bayeux.fr, ou encore le SEROC Infos qui présente les actions menées, les résultats mais aussi, des conseils pratiques pour que chacun puisse faire autrement. Le numéro de 2016 était consacré à la valorisation des déchets.

6 297 personnes sensibilisées au tri et à la réduction !

Inciter à trier davantage

Des campagnes d'information sont menées sur l'ensemble du territoire du SEROC à destination des habitants. Au moment de la collecte des sacs et des bacs, les contenus sont vérifiés. S'il y a une erreur de tri flagrante, alors le sac n'est pas ramassé et des ambassadeurs de tri vont à la rencontre de chaque foyer concerné pour échanger avec lui et rappeler les consignes de tri. L'objectif n'est pas répressif mais bien d'informer de manière pédagogique et ludique.

8 839 bacs et sacs ont été contrôlés sur le périmètre du SEROC en 2016.

Faire découvrir un lieu unique et pédagogique

Le SEROC dispose d'un Parc éco-éducatif à St Vigor-le-Grand ouvert, de mars à octobre, aux visites d'écoles, du grand public, des partenaires. Cette ancienne décharge de déchets a été réhabilitée et accueille aujourd'hui un parcours ludique sur les déchets. Aussi, en 2016, des jardins pédagogiques ont été entretenus par deux écoles du territoire, Subles et Bayeux, et peuvent être visités. Il s'agit d'espaces d'expression en lien avec les déchets autour de matériaux récupérés. Par ailleurs, le Parc a été mis à disposition du Conseil municipal des jeunes de Bayeux pour l'organisation d'une chasse aux trésors géante le 18 juin 2016.

239 personnes ont visité le Parc éco-éducatif en 2016.

Participer au réemploi en déchèterie

En partenariat avec la BACER, Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs et Rivières et Bocage, le SEROC a mis en place une dynamique de don et de réemploi. Pour faire connaître les installations mise en place depuis 2015, le SEROC a poursuivi la sensibilisation des habitants en déchèteries. En effet, chaque habitant peut déposer :

- dans les bennes Récup'solidaire : les objets dont il ne se sert plus et en bon état (vaisselle, jouets, tables, décoration, vélos...)
- dans les conteneurs textile : les vêtements, linges et chaussures (par paire) propres même s'ils sont abîmés ou usés.

245 personnes ont été sensibilisées sur 15 journées en 2016.

Encourager le tri du verre

En juin dernier, le SEROC et l'antenne départementale de la Ligue contre le Cancer ont signé une convention de partenariat pour une durée de un an. L'objectif est d'assurer ensemble la promotion du tri du verre auprès des habitants. En effet, pour chaque tonne de verre collectée, 1 € sera reversé par le SEROC à l'association. Des points presse, des spots radio, des affiches et des autocollants destinés aux conteneurs à verre ont été diffusés sur le territoire en 2016.

2 000 affiches et 1 200 autocollants ont été diffusés sur le territoire.

Accompagner les organisateurs d'événement

Depuis 2011, le SEROC propose d'accompagner les organisateurs d'événements sociaux, culturels et sportifs qui souhaitent mettre en place une bonne gestion des déchets. Les chargés d'animation territoriale interviennent en amont de l'événement pour former les équipes et les bénévoles et prêter gracieusement les outils nécessaires aux organisateurs (poubelles double-collecteurs,...). Le constat est positif, les partenariats se confirment puisque d'une année sur l'autre, les organisateurs font appel au SEROC.

12 organisateurs engagés dans l'anticipation de la gestion des déchets de l'événement (Eco-trail du Fresne-Camilly, Médiévales de Bayeux, Foire d'Etouvy...).

Proposer une alternative aux couches jetables

Le SEROC propose aux familles du territoire depuis 2012 un prêt de couches lavables sur une période d'un mois. Il s'agit pour les familles de tester concrètement et gratuitement cette alternative par le biais d'un lot constitué de différents modèles. Esthétiques, écologiques et économiques, le bilan des familles est positif.

6 familles engagées en 2016 soit 48 parents testeurs sur les 6 dernières années.

UNE DYNAMIQUE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Depuis le 22 décembre 2014, le SEROC fait parti des 58 premiers lauréats de la première vague de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » lancé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. 95 autres territoires ont été retenus lors de la deuxième session. Les territoires sélectionnés s'engagent à mettre en place une dynamique d'économie circulaire sur le territoire. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour poursuivre la réduction des déchets et engager la transition d'une économie linéaire (je produis, j'achète, je consomme, je jette) à une économie circulaire. A tout moment, je peux faire autrement : je produis avec moins de matières premières, j'achète en vrac, je consomme durablement, je composte et au lieu de jeter, je répare ou je donne.

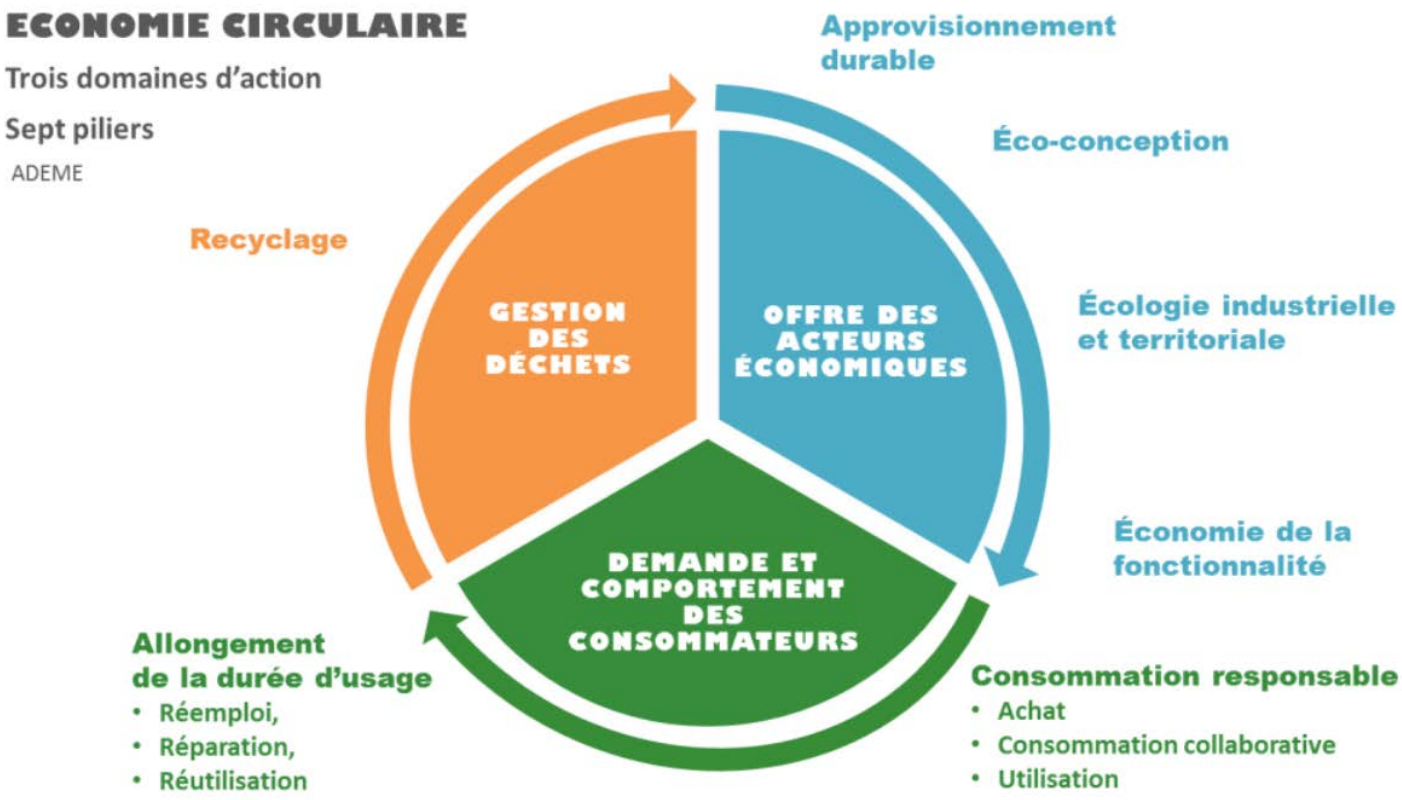

Dans ce système économique, chaque habitant, chaque entreprise, chaque association ou encore chaque institution a un rôle à jouer. Le rôle du SEROC est de « faciliter » les échanges, de susciter l'envie et de donner la possibilité de faire autrement sur le territoire.

Cette ambition doit permettre l'atteinte des objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en termes de réduction des déchets ménagers et assimilés, de valorisation des déchets non dangereux et de diminution de l'enfouissement.

Le SEROC bénéficie du soutien technique et financier de l'ADEME pour développer cette dynamique d'économie circulaire.

Objectif : mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour poursuivre la réduction des déchets

Élargissement du programme local de prévention des déchets

Dès 2010, le SEROC s'est engagé de manière volontaire dans la réduction de la production de déchets. Il a contractualisé avec l'ADEME un contrat de performance et mis en place un programme local de prévention des déchets afin de répondre à l'objectif prioritaire du Grenelle de l'Environnement : réduire de 7 % la production de déchets sur son territoire en 5 ans. Cet objectif concernait le gisement des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) c'est-à-dire
- les ordures ménagères résiduelles
- les recyclables, verre compris
- les assimilés (déchets résiduels et recyclables produits par les administrations et les entreprises, mais collectés par les collectivités).

Le bilan du Programme local de prévention (PLP) est positif : fin 2015, grâce aux actions partenariales menées, le SEROC a atteint une baisse des tonnages d'ordures ménagères et de recyclables de 10,2% par habitant, soit une économie de 34,5 kg par habitant en cinq ans.

Depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un Programme local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Obligatoire, il remplace le programme local de prévention. L'objectif est aujourd'hui de réduire de 10 % les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les déchets de l'activité économique d'ici 2020, c'est-à-dire les ordures ménagères et assimilées mais aussi les déchets de déchèterie. La cible d'intervention est donc élargie. Ce changement implique un travail nouveau sur les déchets de déchèteries du territoire. L'enjeu du SEROC est donc de poursuivre la réduction des ordures ménagères et assimilés et de travailler sur la réduction de la production de déchets de déchèteries.

Programme relai

L'ADEME assure le lien entre le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et la mise en œuvre concrète des projets sur les territoires en apportant à ces derniers un soutien technique et financier. Pour mener à bien le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (ZDZG) et poursuivre la communication sur le tri, la réduction des déchets et les alternatives pour consommer et agir différemment, le SEROC a signé avec l'ADEME un contrat Programme Relai pour 3 ans (2016-2018). Ce contrat permet d'avoir un soutien financier pour un poste d'animateur du projet ZDZG et d'un chargé d'animation territoriale, mais aussi pour les actions de communication (sensibilisation des publics, animations scolaires, promotion des couches lavables, soutien aux éco-évènements...). En contrepartie le SEROC s'engage à fournir chaque année un rapport d'avancement avec le bilan des actions engagées.

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET zér GASPILLAGE

LES ACTIONS MENÉES EN 2016

En 2016, le SEROC a travaillé sur quatre thématiques, piliers de l'économie circulaire : la réduction des déchets par les entreprises dés la fabrication des produits et l'optimisation de la consommation de matière premières, la poursuite de la promotion du compostage qui permet de valoriser une partie des biodéchets, la promotion du réemploi et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Rôle facilitateur dans la promotion de l'appel à projet « Matières Premières, vers des entreprises Économes »

Dans le cadre du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », le SEROC porte une dynamique d'économie circulaire auprès des acteurs économiques du territoire en partenariat avec le Pays du Bessin au Virois. Association au périmètre identique à celui du SEROC, elle rassemble les Communautés de communes du territoire, collectivités en charge du développement économique. Aussi, l'association du Pays du Bessin au Virois travaille autour de l'attractivité économique du territoire. Fort de ce partenariat, le SEROC a été sollicité par la CCI Normandie pour faciliter la promotion d'un appel à projet sur son territoire.

La CCI Normandie porte un appel à projet régional « Matières Premières, vers des entreprises Économes » à destination des entreprises. Cet appel à projet, financé par l'ADEME et la Région Normandie, vise à accompagner individuellement les entreprises dans la réduction du coût complet des déchets en économisant les matières premières tout au long du processus de production. Il s'agit par exemple de limiter au maximum les rebuts de production en programmant différemment les machines. Ce système permet de produire moins de déchets mais aussi de faire des économies de matières premières. Trois rencontres ont été organisées avec les territoires économiquement dynamiques: Bayeux, Villers-Bocage et Vire Normandie.

Une démarche s'est concrétisée sur Vire Normandie par l'organisation d'un petit-déjeuner le 14 septembre 2016 pour présenter la démarche aux entreprises de Vire Normandie. Trois entreprises ayant déjà bénéficié de l'opération ont témoigné des bénéfices de cet accompagnement par la CCI et un bureau d'études spécialisé. Suite au petit-déjeuner, une entreprise est désormais engagée dans la démarche. Elle espère pouvoir réduire ses rebuts de fabrication de pièces automobiles de 20 %, ce qui équivaut à 36 tonnes de déchets en moins par an.

Poursuite des démarches de compostage

De 2011 à 2016, le SEROC a mis à disposition des habitants 5 632 composteurs, soit près de 1 000 par an. Cette démarche permet de réduire les déchets puisqu'un composteur peut détourner jusqu'à un tiers des ordures ménagères. Par ailleurs, le SEROC a équipé 87 sites de compostage collectif. En 2016, le SEROC a par exemple équipé deux gros producteurs du territoire : l'hôtel Novotel de Bayeux qui sert 40 000 repas par an et la Biocoop de St Vigor-le-Grand.

En 2016, les bennes Récup'solidaire ont permis de détourner 67 tonnes de déchets de la benne tout-venant

Renforcement de la promotion du don et du réemploi

Depuis 2014, chaque déchèterie dispose d'une benne Récup'solidaire. Elle offre une alternative à la benne tout-venant. Les usagers peuvent y déposer du mobilier en état, des vélos, des jouets, de la décoration. Le contenu est ensuite récupéré par les associations du territoire. L'association la BACER revend à petit prix les objets récupérés, nettoyés et relookés dans ses magasins installés au Molay-Littry, à Bayeux, Caumont-l'Eventé et Vire. Emmaüs récupère le contenu de la benne Récup'solidaire des déchèteries de Bretteville-l'Orgueilleuse, de Courseulles-sur-Mer et de Creully pour les revendre dans la boutique à Tailleville. L'association Deuxième Vie Deuxième Chance revend dans son magasin situé à Vire les objets récupérés sur la déchèterie de Mesnil-Clinchamps. En 2016, ces bennes ont permis de détourner 67 tonnes de déchets de la benne tout-venant.

En parallèle, le SEROC a en charge la compétence communication sur le tri des textiles pour l'ensemble de son territoire, à l'exception de Vire Normandie. La récupération des textiles, linges et chaussures par les associations permet de détourner ces déchets de la benne tout-venant. Les usagers peuvent déposer dans les conteneurs textiles vêtements, chaussures, linge de maison et sacs qui sont ensuite revendus (magasin de la BACER à Villers-Bocage) ou recyclés, en fonction de leur état. En 2016, ce sont 719 tonnes de textiles qui ont été collectées dans les communes et déchèteries du SEROC dont 7,8 % récupérés en déchèterie.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2013 et 2014, le SEROC avait engagé un travail de sensibilisation et de pesées dans plusieurs établissements du territoire (les lycées Marie Curie et Jean Mermoz et le collège Val de Vire à Vire, les collèges Letot, Jeanne d'Arc et Chartier à Bayeux, le collège d'Isigny-sur-Mer). Fort de cette expérience, le SEROC souhaite pouvoir aller plus loin dans cette démarche. L'année 2016 a été marquée par un rapprochement avec le département au titre de sa compétence « gestion des collèges » et la région Normandie au titre de sa compétence « gestion des lycées ». L'objectif du SEROC est de soutenir les actions portées par la région et le département.

LES PROJETS POUR 2017

L'année 2017 va être marquée par l'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés selon les modalités prescrites par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015. L'objectif est de réduire de 10 % par habitant d'ici 2020 les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif et les déchets de déchèteries. Cette élaboration passe notamment par la mise à jour du diagnostic de territoire pour mettre en œuvre un plan d'action efficace.

Préparation d'un contrat d'objectif Déchets Économie Circulaire

L'objectif pour 2017 est de préparer la signature avec l'ADEME d'un contrat de performance (Contrat d'objectif Déchets Économie Circulaire-CODEC) pour la période mi 2017-mi 2020 (délibération n°2016-022 du comité syndical du 30 juin 2016). L'objectif est d'aller plus loin que le programme relai pour atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et développer l'économie circulaire sur le territoire.

Le CODEC est un contrat de performance qui comporte une obligation de résultats. Trois objectifs chiffrés doivent être retenus par les élus s'ils souhaitent s'engager au regard des résultats de l'étude de préfiguration.

L'enjeu est de poursuivre la réduction des ordures ménagères et assimilés et de réduire la production de déchets de déchèteries. Dans ce cadre, sur le territoire du SEROC, deux nouveaux gisements ont été ciblés par les élus pour l'étude de préfiguration lors du comité syndical du 30 juin 2016 : les déchets verts qui représentent 43 % des déchets de déchèterie en 2015 et le tout-venant qui en représente 19 %.

Réduction des déchets verts

L'objectif est de déterminer des cibles et des actions possibles à soumettre à la décision du comité syndical mi-2017. Un travail de diagnostic a été engagé en 2016 avec la réalisation d'un questionnaire sur la réduction des déchets verts auprès d'un échantillon de 371 usagers sur 10 déchèteries du SEROC, soit 1 % des usagers du territoire.

Répartition des déchets de déchèterie en 2015

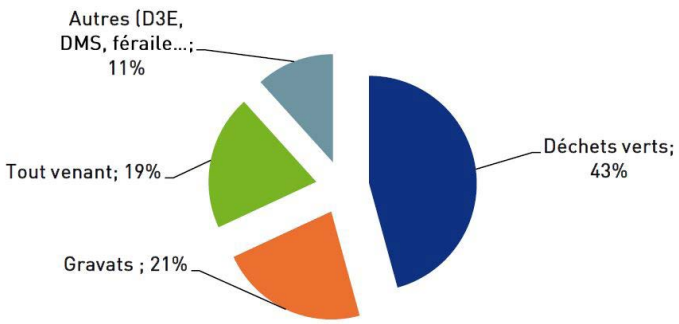

Objectifs : déterminer les gisements de réduction de déchets et les actions à mener

Ce travail a pour but de :
- Mieux connaître les habitudes et pratiques des usagers quant à l'utilisation des déchets verts
- Evaluer la pertinence de mener des actions en faveur de la réduction des déchets verts
- Dégager des pistes d'actions prioritaires répondant aux besoins et souhaits des usagers, et de permettre une adéquation entre la proposition de nouveaux services et les besoins des usagers.

Caractérisation des bennes tout-venant

La benne tout-venant représente 19 % du tonnage des déchets de déchèterie en 2015. Par ailleurs, les tonnages de la benne tout-venant des déchèteries du SEROC sont en constante augmentation (4 911,2 tonnes en 2010 et 7 497,4 tonnes en 2016, soit une augmentation de 53 % en 6 ans). La benne tout-venant représente le deuxième gisement des déchets de déchèterie. Or, à ce jour, l'ensemble des déchets déposés dans cette benne sont enfouis. Afin de mieux connaître les différents gisements qui composent la benne tout-venant et d'identifier les quantités pouvant potentiellement être détournées de cette benne et valorisées, le SEROC a réalisé une caractérisation de 7 demies-bennes tout-venant pendant la semaine européenne de réduction des déchets 2016. C'est 12,1 tonnes de déchets qui ont été triées, soit une moyenne de 1,7 tonnes triées par demi-journée. Ce sont huit personnes du SEROC et de l'Association Intermédiaire du Bessin qui ont été mobilisées pendant quatre jours pour vider et trier le contenu des bennes.

Engager une réflexion sur la réduction des déchets déposés dans la benne tout-venant conduit à travailler simultanément sur plusieurs objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. La réduction des déchets déposés dans les bennes tout-venant contribue à la réduction des déchets ménagers et assimilés mais aussi à la diminution de l'enfouissement et par conséquent à l'augmentation du pourcentage de déchets valorisés. La caractérisation réalisée n'est que la première étape d'une démarche qui vise à réduire l'enfouissement et à développer davantage la valorisation des déchets de la benne tout-venant. L'objectif pour 2017 est de dégager des pistes d'actions à partir de ce travail de diagnostic et de les soumettre pour avis aux élus qui décideront de la pertinence de la mise en œuvre.

NOUVELLE HAUSSE DU VERRE

Le verre d'emballages est recyclable à l'infini. Il est simple à trier. Les consignes n'ont pas évolué depuis la mise en œuvre du service :
- Sont recyclables : bouteilles, flacons, bocaux et pots en verre
- Ne sont pas recyclables : les bouchons, couvercles, vitres et vaisselles

Recyclables

Non recyclables

7 072,4 tonnes de verre ont été collectées en 2016 pour être valorisées, contre 6 775,8 tonnes en 2015 en progression de 4,4 %.

Les tonnages par adhérent

Bilan	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016	Ratio kg/hab/an
SIROM de Port	432,9	466,9	500,4	7,2%	75,9
Collectéa	1 852,7	1 905,9	2 068,7	8,5%	46,3
SIDOM de Creully	830,9	848,0	821,8	-3,1%	36,6
SIRTOM Isigny Trévières	732,9	624,9	583,6	-6,6%	53,4
CdC Bessin Seulles et Mer	566,1	565,8	632,8	11,8%	67,1
Vire Normandie	651,3	695,1	672,3	-3,3%	35,7
Souleuvre en Bocage	311,3	346,1	344,9	-0,4%	39,1
CdC Intercom Séverine	311,6	289,7	295,1	1,9%	40,1
SM Pré-Bocage	966,2	1 033,3	1 152,8	11,6%	44,6
SEROC	6 655,9	6 775,8	7 072,4	4,4%	45,7

Le ratio de collecte a augmenté pour la seconde année consécutive pour atteindre 45,7 kg/hab. Cette performance est à comparer avec le ratio départemental de 36,5 kg en 2015.

Les tonnages et ratios par adhérent

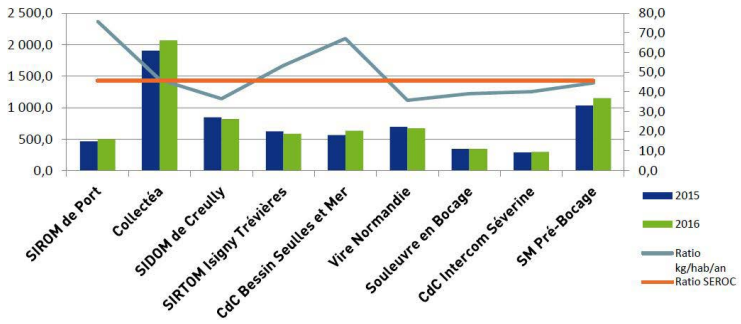

Nouvelle hausse des tonnages collectés : plus 2 kg par habitant en 2016 !

En 2016, le SEROC et ses adhérents se sont engagés dans une campagne commune de communication en partenariat avec la Ligue contre le Cancer.

Parallèlement, certains adhérents ont investi dans de nouvelles colonnes d'apport volontaire :
- SIDOM de Creully : création de site de collecte avec des colonnes enterrées
- Collectéa, Communauté de communes Bessin, Seulles et Mer : achat de nouvelles colonnes

D'autres collectivités adhérentes ont fait l'acquisition de colonnes neuves mais en fin d'année 2016.
Par ailleurs, les différentes actions de terrain ont eu un impact positif sur l'efficacité de la collecte du verre.
Ce bon résultat est confirmé par les faibles proportions de verre contenu dans les ordures ménagères résiduelles. A la marge et sur certains secteurs, des efforts restent à mettre en œuvre. Sur le territoire SEROC, le verre d'emballages est recyclé à 93 %.

MONOFLUX : LE FLUX MULTIMATÉRIAUX

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux ou plus simplement monoflux. Il est collecté en apport volontaire ou en porte-à-porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quai de transfert ou directement en centre de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclage.

Organisation du transfert et du tri

Depuis le 1er janvier 2016, le SEROC est en contrat avec trois sociétés de tri des déchets recyclables :

- Le centre de tri de la BACER à Maisoncelles-Pelvey pour 34 % du tonnage correspondant au flux collecté en porte-à-porte et en apport volontaire sur les secteurs centre et sud du territoire,
- Le centre de tri de la SPHERE à Donville-les-Bains pour 13 % du tonnage correspondant au flux apport volontaire du secteur nord du territoire,
- Le centre de tri de GDE à Rocquancourt pour 53 % du tonnage correspondant au flux porte-à-porte du secteur nord du territoire.

Les tonnages par adhérent

Tonnages	2014	2015	2016	Evolution	Ratio
SIROM de Port	370,7	346,8	437,5	26,1%	66,4
Collectéa	3 023,0	3 002,2	2 924,5	-2,6%	65,5
SIDOM de Creully	1 176,1	1 167,7	1 211,0	3,7%	53,9
SIRTOM Isigny Trévières	509,4	507,6	488,9	-3,7%	44,8
CdC Bessin Seulles et Mer	483,5	569,2	770,9	35,4%	81,7
Vire Normandie	1 199,9	1 164,0	1 163,3	-0,1%	61,8
Souleuvre en Bocage	343,4	352,2	383,5	8,9%	43,5
CdC Intercom Séverine	270,9	269,7	256,5	-4,9%	34,9
SM Pré-Bocage	1 213,4	1 325,1	1 169,3	-11,8%	45,3
SEROC	8 590,3	8 704,5	8 805,5	1,2%	56,8

Le tonnage global continue de progresser avec une augmentation de 1,2 %. Des disparités importantes sont à noter : des hausses jusqu'à 35,4 % et des baisses de 11,8 %.

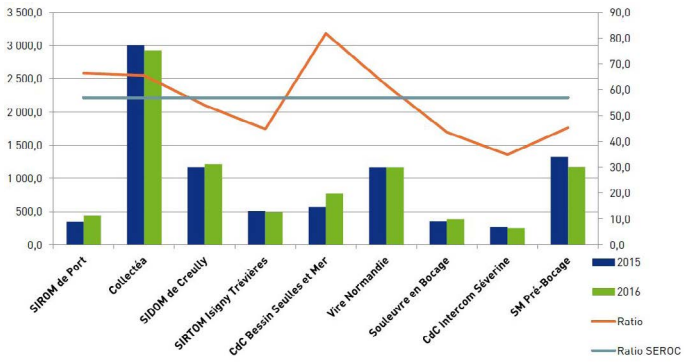

Les secteurs en hausse

- La Communauté de communes Bessin, Seulles et Mer, avec une progression de 35,4 %, représente la plus forte hausse. Les modifications engagées sur la collecte expliquent cette évolution.
- Le SIROM de Port-en-Bessin avec des améliorations sur l'organisation de la collecte avec notamment l'acquisition d'une nouvelle benne ordures ménagères bi-compartimentée.
- La Communauté de communes de Souleuvre-en-Bocage a mis en place un suivi de collecte.

8 805 tonnes de papiers et d'emballages ont été collectées soit 56,6 kg/an/habitant

Les secteurs en baisse

- Le Syndicat Mixte du Pré-Bocage : le syndicat a mis en place la collecte en porte-à-porte au 1er janvier 2016. Ce nouveau service est intervenu en parallèle du retrait des colonnes d'apport volontaire. Ainsi, les habitants ont mis un certain temps à s'adapter à cette nouvelle organisation.
- Pour les autres territoires, les baisses peuvent être expliquées par l'absence d'actions particulières en matière de collecte ou de communication sur le monoflux.

Le recyclage et la valorisation

Les matériaux issus de la collecte sélective sont triés en centre de tri puis expédiés vers les repreneurs du SEROC.
En 2016, la quantité de matériaux recyclés a augmenté de 6,84 %.
Les plus fortes progressions concernent les cartons et l'acier et sur des tonnages moindres, comme le gros de magasin et l'aluminium.
Les cartons d'emballages ont tendance à être plus présents dans le flux de collecte sélective à cause du développement du e-commerce.
Les plastiques augmentent moins que les autres matériaux. En effet, avec 5,5 kg/hab/an, les performances de collecte du plastique de notre collectivité sont élevées, en comparaison des collectivités équivalentes les plus performantes (moyenne de 5 kg/hab/an).
Les briques alimentaires diminuent, la raison est technique et met en évidence un problème de process de la chaîne de tri chez un des prestataires.
Le gros de magasin est un papier de moins bonne qualité. Les quantités ont fortement augmenté au cours de l'année 2016. Deux phénomènes ont été observés, d'une part, certains papiers ont été dégradés par des problèmes d'humidité, les petits éléments papiers ont pu être extraits des refus d'autre part.

Valorisation des matériaux

Le recyclage matériaux	2014	2015	Evolution 2014/2015	Ratio kg/hab	2016	Evolution 2015/2016	Ratio kg/hab	Ratio moyen des collectivités peformantes kg/hab
Le plastique	824,1	843,0	0,0	5,4	856,6	1,6%	5,5	5,0
Les cartons	1 420,1	1 465,4	0,0	9,5	1 720,6	17,4%	9,5	13,3
Les briques alimentaires	211,8	204,6	0,0	1,3	147,7	-27,8%	1,3	
L'acier	365,8	382,2	0,0	2,5	434,7	13,7%	2,5	2,7
L'aluminium	22,1	23,2	0,0	0,1	27,0	16,4%	0,1	
Le papier	3 701,1	3 558,0	0,0	23,0	3 582,4	0,7%	23	28,7
Le gros de magasin	132,9	48,4	-0,6	0,3	202,3	318,0%	0,3	
Les refus	1 701,1	1 922,5	0,1	12,4	1 667,3	-13,3%	12,4	7,7
TOTAL	8 379,0	8 447,3	0,0	54,5	8 638,6	2,3%	54,5	54,5

La production de refus

Au cours de l'année 2016, le SEROC a maintenu sa présence au sein des centres de tri pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de la procédure de prélèvement des échantillons et de caractérisation des produits. Au total, le SEROC a participé à une quarantaine de caractérisation.
Parallèlement, les adhérents ont été régulièrement invités aux caractérisations. Les résultats des contrôles à la réception leur ont été transmis. L'objectif étant que chaque acteur soit sensibilisé à cette problématique.
Les résultats sont encourageants puisque les refus de tri ont diminué de 13 % soit un tonnage de refus de 1 667,3 tonnes.
Cependant, les efforts doivent être poursuivis sur la qualité. En effet, pour un dispositif de collecte équivalent le ratio de production de refus au niveau national est en moyenne de 7,7 kg/hab/an alors que pour le SEROC, il est de 12,4 kg/hab/an.
Lors des caractérisations, des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs ordures ménagères. Il convient donc de poursuivre les actions en matière de sensibilisation sur les refus de tri auprès des collecteurs d'une part et des usagers d'autre part.

LE COMPOSTAGE EST DEVENU UN RÉFLEXE

Dans le cadre du «Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et dans la continuité du Programme Local de Prévention, des actions de compostage sont proposées.

Le compostage individuel

Le SEROC a équipé 680 foyers en 2016 pour un objectif de 700 foyers.

Les modèles proposés

Le SEROC distribue aux particuliers un modèle de composteur en bois d'un volume de 300 litres. Les usagers peuvent réserver un ou deux composteurs, par mail, par téléphone ou par internet.
Les sites de compostage collectif sont équipés de composteurs bois (ou plastique) de 600 ou 800 litres. Le volume est adapté en fonction de la production de déchets.

La communication

Chaque année, le Service Déchets Ultimes travaille avec le Service Animation Territoriale sur une communication adaptée. Une affiche et des coupons de réservations ont été envoyés aux communes et adhérents au printemps 2016.

Les résultats quantitatifs : les composteurs sur le territoire

Contrairement aux années 2014 et 2015, il n'y a pas eu en 2016 sur le territoire de mise en place de tarification incitative en 2016. Pour rappel, les distributions de composteurs ont été très fortes lorsque les collectivités telles que Souleuvre-en-Bocage ou Aunay Caumont Intercom ont mis en place leur redevance incitative.
En 2016, le SIROM de Port-en-Bessin a équipé certains foyers de bacs de collecte. A cette occasion, une campagne de communication sur le compostage a permis d'équiper de nombreux foyers.

Répartition par adhérent des distributions de composteurs sur le SEROC de 2014 à 2016

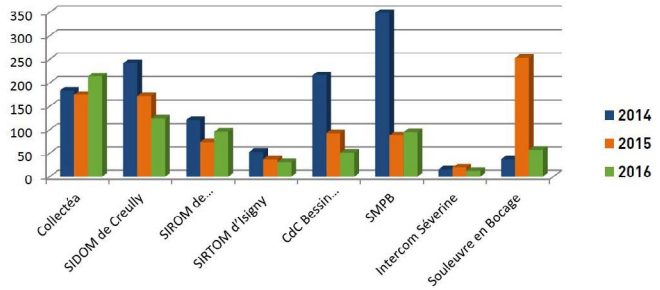

Il reste indispensable d'accompagner la sensibilisation sur le compostage et poursuivre les actions menées sur les territoires par les adhérents du SEROC. En effet, le compostage répond de façon simple et efficace à la réduction des déchets.
Une communication générale a été réalisée auprès de toutes les mairies des adhérents du SEROC.
Sur le territoire, la demande reste toutefois soutenue et des distributions ont été organisées tout au long de l'année 2016.

Répartition mensuelle des distributions de composteurs sur le SEROC de 2014 à 2016

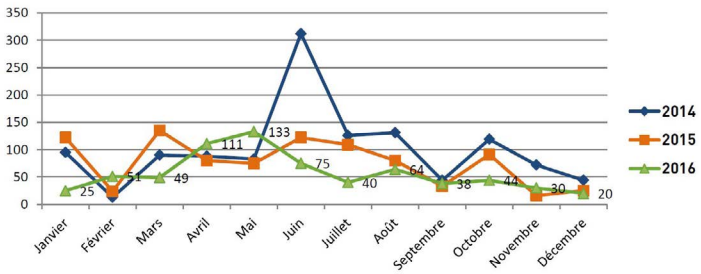

680 foyers équipés d'un composteur en 2016

Taux d'équipement par adhérent

	Foyers équipés en 2016	Nombre de foyers sur le territoire	Nombre de foyers équiopés depuis 2001	Pourcentage de foyers équipés depuis 2001
COLLECTEA	214	17 837	2 257	13%
SIDOM de Creully	124	7 311	1 853	25%
SIROM de Port en Bessin	96	2 645	784	30%
SIRTOM d'Isigny	31	4 547	502	11%
CdC Bessin Seulles et Mer	51	4 060	780	19%
SMPB	95	9 159	2 320	25%
Intercom Séverine	12	2 964	421	14%
Souleuvre en Bocage	57	3 262	995	31%
TOTAL	**680**	**51 785**	**9 912**	**19%**

75 % des foyers n'ont pris qu'un seul composteur. 25 % des foyers prennent deux composteurs en bois pour réaliser une rotation et traiter une plus grande quantité de déchets.

Le compostage collectif

Le compostage collectif s'adresse aux sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants,...). Le SEROC propose une démarche type comprenant un audit en cuisine, une formation, un équipement gratuit et un accompagnement par un maître composteur.

Rappel des sites équipés de 2011 à 2015 :
- 8 écoles primaires maternelles
- 16 collèges et lycées
- 17 établissements sanitaires et sociaux
- 13 restaurants et centres de vacances et de loisirs
- 2 entreprises

Ces sites sont régulièrement contactés pour s'assurer que le tri en cuisine et le compostage fonctionnent bien.

De nouveaux sites ont été équipés en 2016 :
- 3 écoles primaires et maternelles : école de Villy-Bocage (80 repas par jour), école de La Cambe (composteur pédagogique), école de Le Fresne-Camilly (composteur pédagogique)
- 2 établissements sanitaires et sociaux : ESAT les Compagnons (130 repas par jour) à Bayeux, Maison d'Assistante Maternelle d'Epinay-sur-Odon (15 personnes)
- 3 sites touristiques : Novotel de Bayeux (45 000 couverts par an, 125 repas par jour en moyenne), restaurant L'Accueil à Bayeux (200 repas par jour), UNCMT à Ver-sur-Mer (90 repas par jour)
- autres : Biocoop à St Vigor-le-Grand, Association CIER à St Pierre-Tarentaine (5 repas par jour)

Zoom sur Biocoop Olaf à St Vigor-le-Grand :

En janvier 2016, le SEROC a équipé la Biocoop Olaf à St Vigor-le-Grand. Épluchures, légumes abîmés, invendus, sont maintenant compostés dans 5 composteurs situés devant le magasin.
Les déchets doivent impérativement être mélangés et équilibrés avec de la matière sèche par le référent du projet. L'action est menée en parallèle d'une collecte de biodéchets d'avril à octobre. En effet, les composteurs de proximité installés ne permettent pas de composter l'ensemble du volume de déchets produits par la Biocoop.

Zoom sur le Rassemblement des référents - 01/07/2016

Depuis 2011, le SEROC a équipé près de 80 sites collectifs. Le service a donc organisé le Rassemblement des Référents du Compostage Collectif pour valoriser et mettre en avant le travail réalisé par les référents des sites de compostage collectif.
Des ateliers d'échange autour de plusieurs problématiques ont été réalisés avec les 30 référents présents ce jour, dans un esprit convivial. La matinée a été conclue par une formation sur la réduction des déchets verts.

Compostage en pied d'immeuble

En 2016, une maison relais a été équipée sur Bayeux. C'est un foyer d'hébergement de 15 foyers qui compostent leur déchet au pied de l'immeuble.

Compostage pavillonnaire

Des démarches de compostage pavillonnaire ont été lancées en 2014 et 2015. Elles se sont poursuivies en 2016 avec l'équipement d'une zone pavillonnaire à Campeaux où 11 foyers compostent à présent leurs déchets dans une zone collective.
D'autres projets ont été lancés mais n'ont pas encore abouti.

BAISSE DES DÉCHETS ULTIMES

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes produits sur le territoire. Le terme de déchets ultimes signifie donc que les déchets ne bénéficient d'aucune valorisation.

Le fonctionnement

Les déchets ultimes sont collectés par les adhérents puis livrés dans les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Le SEROC a traité 30 829,6 tonnes en 2016 contre 31 502,9 tonnes en 2015, soit une diminution de 673,3 tonnes.

Le SEROC est en contrat avec quatre prestataires :

- Le site d'Esquay-sur-Seulles de la société SEA pour 22 268 tonnes soit 72 % du gisement total pour la partie Nord,
- Le site d'Isigny-le-Buat de la société SNN pour 4 343 tonnes soit 14 % pour le secteur des Communes nouvelles de Vire Normandie et de Souleuvre-en-Bocage,
- Le site de Cuves de la société les Champs-Jouault pour 1 144,6 tonnes soit 4 % comme en 2015 pour l'Intercom Séverine,
- Le site de Cauvicourt de la société SNN pour 3 074 tonnes soit 10 % du gisement pour le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

Le transfert des déchets ultimes

4 343 tonnes ont transité par l'unité de transfert de Vire. Ces déchets proviennent des Communes nouvelles de Vire Normandie et de Souleuvre-en-Bocage. Le transfert et le transport de ces déchets sont effectués en régie par le SEROC.

Les tonnages

Les tonnages traités ont diminué de 2,1 % soit un gain de 673,3 tonnes. Après une forte baisse en 2015, il était attendu une stabilisation des tonnages. Cependant, la production de déchets ultimes a encore diminué au profit du tri sélectif et des déchèteries. Cette réduction de tonnage est le fruit de la réduction à la source par des actions individuelles telles que le compostage ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'amélioration constante du geste de tri.

Le ratio départemental pour l'année 2015 est de 272,5 kg/hab/an (base INSEE), le ratio du SEROC est passé en dessous de 200 kg/hab/an. Le territoire se démarque donc par sa plus faible production de déchets ultimes.

Les tonnages par adhérent

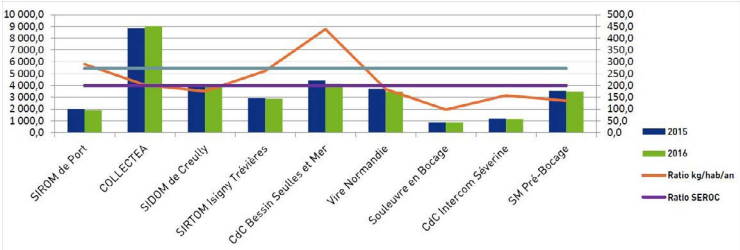

La plupart des secteurs diminue d'environ 2 % conformément à la moyenne du SEROC à l'exception de :

- Collectéa dont les tonnages de déchets ultimes ont augmenté de 1,9 %, cette augmentation pourrait être due à de nouveaux « gros producteurs » collectés ou à un relâchement du geste de tri de la part des habitants.
- SIROM de Port-en-Bessin et la Communauté de communes de Bessin, Seulles et Mer dont les tonnages diminuent respectivement de 4,2 et 6,3 %. Des modifications de l'organisation de la collecte ont eu pour conséquences l'augmentation du tri et aussi la baisse des déchets ultimes.
- Vire Normandie dont les tonnages diminuent de 6,7 %. Cette diminution semble être le résultat du retrait de certains gros producteurs suite à la mise en place de la redevance spéciale.

Bilan	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016	Ratio kg/hab/an
SIROM de Port	2 048,0	1 996,5	1 913,3	-4,2%	290,3
COLLECTEA	9 116,9	8 846,7	9 012,4	1,9%	201,8
SIDOM de Creully	4 085,1	3 970,3	3 943,8	-0,7%	175,6
SIRTOM Isigny Trévières	2 972,9	2 937,8	2 856,4	-2,8%	261,4
CdC Bessin Seulles et Mer	4 603,4	4 412,0	4 135,5	-6,3%	438,5
Vire Normandie	3 778,1	3 726,5	3 475,1	-6,7%	184,6
Souleuvre en Bocage	1 439,8	869,2	856,0	-1,5%	97,1
CdC Intercom Séverine	1 184,4	1 190,9	1 156,6	-2,9%	157,3
SM Pré-Bocage	3 975,3	3 552,9	3 480,6	-2,0%	134,7
SEROC	33 203,8	31 502,9	30 829,6	-2,1%	199,0

Les encombrants collectés en porte-à-porte

Le SEROC prend en charge le traitement des encombrants collectés en porte-à-porte. Ces encombrants ne transitent pas par les déchèteries et sont apportés directement en centre de stockage.

Deux collectivités collectent les encombrants en porte-à-porte, la Communauté de communes Bessin, Seulles et Mer et le Syndicat Mixte du Pré-Bocage.

En 2016, 95,9 tonnes d'encombrants porte-à-porte ont été collectées et sont réparties comme suit :

- 82,7 tonnes d'encombrants pour la Communauté de communes Bessin, Seulles et Mer

- 13,2 tonnes d'encombrants pour le Syndicat Mixte du Pré-Bocage
Ces déchets ont été déposés au centre de stockage des déchets non dangereux d'Esquay sur Seulles de la société SEA.

Résultat des caractérisations sur ordures ménagères : le MODECOM 2016

Au cours de l'année 2016, les équipes du SEROC ont procédé à la caractérisation des ordures ménagères. Cette opération a eu lieu au mois de juin. Le prélèvement a été réalisé sur 9 tournées de collecte, réparties sur le territoire et de façon identique aux précédentes caractérisations.
Cette nouvelle caractérisation avait pour objectif d'évaluer le bilan des actions menées au cours du programme local de prévention (période 2011-2016) et aussi envisager le plan d'action pour les années à venir dans le cadre du « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Les résultats obtenus permettent notamment d'expliquer la diminution des ordures ménagères sur la période 2013 et 2016, à savoir :

La réduction à la source

- Baisse de 10 kg/an/hab grâce à la sensibilisation sur le gaspillage alimentaire
- Baisse de 20,4 kg/hab/an grâce aux actions sur le compostage

Évolution de la composition entre 2013 et 2016

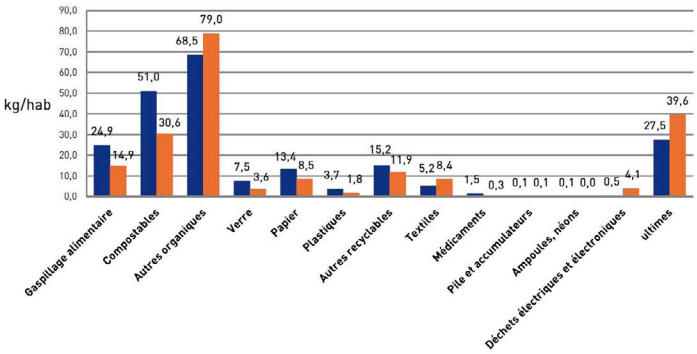

L'amélioration du tri

- Baisse de 14 kg/hab/an des déchets recyclables contenus dans les déchets ultimes

Ainsi, près de 45 kg/hab/an ne sont plus enfouis, soit plus de 6 800 tonnes de déchets par an qui ne sont plus produites ou qui sont valorisées vers les filières adaptées.
Les résultats de cette caractérisation mettent aussi en évidence un retard important sur la collecte des textiles. Alors que la production de textiles usagés augmente, une certaine confusion existe sur les moyens de trier et collecter les textiles usagés. 8,4 kg/hab/an de déchets textiles sont contenus dans les ordures ménagères soit 76 % du gisement des déchets de textiles. Il convient donc de poursuivre la communication sur les moyens de collecte des textiles en particulier sur les conteneurs spécifiques placés en déchèterie ou dans les communes du territoire.

Composition des ordures ménagères résiduelles

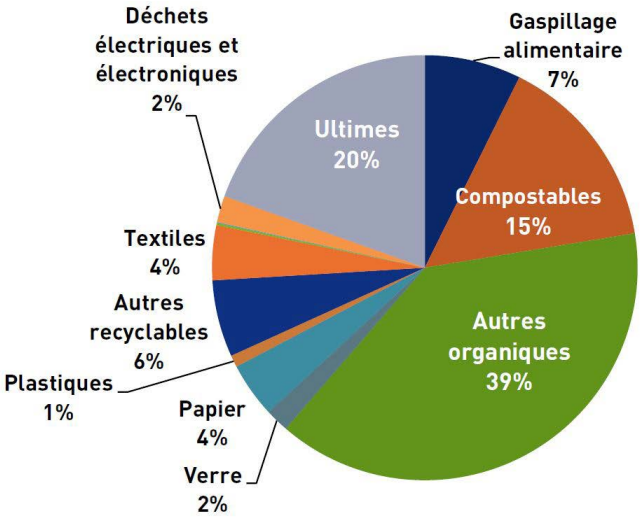

Synthèse 2016

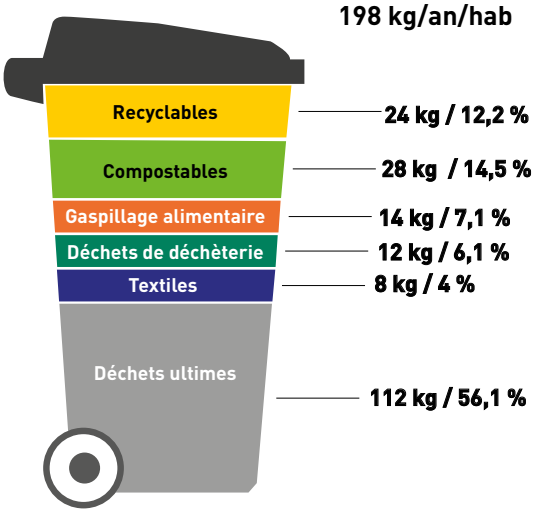

PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Les déchets verts sont collectés sur les déchèteries du SEROC, sur la déchèterie de Vire Normandie située à Canvie ou apportés directement sur les plateformes de compostage pour certains professionnels ou certaines communes. Les déchets verts sont séparés en deux flux car nécessitent un traitement différent. Ils sont ensuite apportés sur les trois plateformes de compostage, deux dans le Bessin (Ryes et Formigny) et une à Canvie.
Ces déchets verts et ligneux sont valorisés en compost.

Plateformes de compostage du Bessin

Le SEROC traite les déchets verts, tontes et branchages du Nord du territoire par délégation de service public à la société BIO BESSIN ENERGIE (BBE), filiale de VEOLIA.
BBE exploite à ce titre deux plateformes de compostage situées pour l'une à Ryes et l'autre à Formigny.
En 2016, les tontes ont augmenté de 8 % et les branchages de 3,1 %, le mélange a baissé de 17,4 %.

Les branchages et le mélange sont broyés en copeaux, les copeaux résultant de cette opération sont conditionnés en andains. Les tontes sont directement incorporées dans les andains à une certaine étape du processus de fermentation. Les andains font l'objet d'une aération automatique optimale et d'un arrosage adapté afin de favoriser le processus de maturation.

Lorsque les andains sont arrivés au terme de leur maturation, ils sont criblés afin de produire un compost de qualité. Des analyses sont effectuées sur le compost avant de le commercialiser. Le délégataire a passé un contrat avec une coopérative agricole pour la vente de ce compost.

Les tonnages des plateformes du Bessin

Nature des déchets (tonnes)	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Tontes	5021	4202	4536,3	8,0%
Mélange	2794	2543	2099,4	-17,4%
Branchages	9488	9207	9492,4	3,1%
TOTAL NORD	17303	15952	16128,1	1,1%

Évolution des tonnages de déchets verts

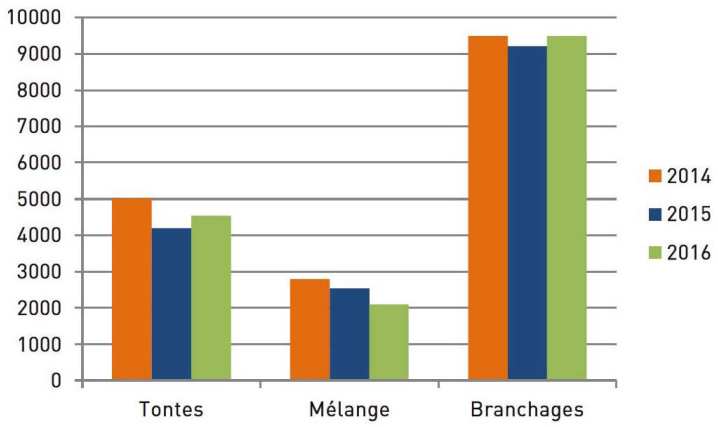

19 899 tonnes de déchets verts, tontes et branchages ont été valorisées en compost en 2016

Plateforme de compostage de Canvie

Le SEROC assure en régie la gestion de la plateforme de compostage de Canvie.
Les déchets verts (tontes et branches) proviennent de la déchèterie de Mesnil-Clinchamps, de la déchèterie de Canvie et de la collecte en porte-à-porte assurée par la Commune nouvelle de Vire Normandie pour un total de 3 771 tonnes en 2016 contre 3 729 en 2015 soit une augmentation de 1,1 %.

Les branches et les tontes font l'objet de deux stockages séparés sur la plateforme. Les branches sont broyées de manière régulière afin de former des andains. Les tontes sont directement incorporées dans ces andains. Les agents du site de Canvie assurent l'aération des andains en les retournant une fois par mois grâce à un chargeur télescopique.

Une fois l'aération des andains effectuée, les agents du site vérifient le bon déroulement du processus de fermentation et de maturation du compost, par le biais d'inspections visuelles et de prise de température du compost.

Lorsque le compost est arrivé à maturation, une opération de criblage est effectuée afin de fournir un compost de qualité commercialisable. Le compost est analysé via un laboratoire agréé avant la commercialisation.

Par convention, le compost est commercialisé par la commune nouvelle de Vire Normandie. Le compost est vendu à des usagers principalement sous forme de sacs. Il peut être vendu également à des professionnels (agriculteurs...), criblé ou non, en vrac dans des bennes (avec ou sans chargement) ou livré directement dans un rayon de 30 km. Une grille de prix indique le montant à payer en fonction de l'opération choisie.

Les tonnages de la plateforme de Canvie

Nature des déchets (tonnes)	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Tontes	1216	1202	1379	14,7%
Branchages	2997	2526	2392	-5,3%
TOTAL SUD	4213	3729	3771	1,1%

Évolution des tonnages de déchets verts

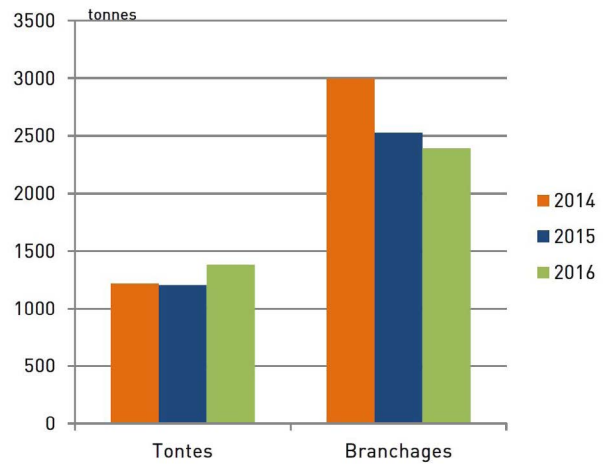

HAUSSE DES FLUX DE DÉCHÈTERIES

Le SEROC a pour mission de gérer un réseau de 12 déchèteries. Les déchèteries sont des exutoires destinés à accueillir les déchets qui de par leur nature, volume ou toxicité ne sont pas ramassés par la collecte habituelle. Le SEROC a choisi de gérer ses déchèteries en réseau. Ainsi, un usager muni de son badge a accès à l'ensemble du réseau du SEROC.

Le réseau de 12 déchèteries

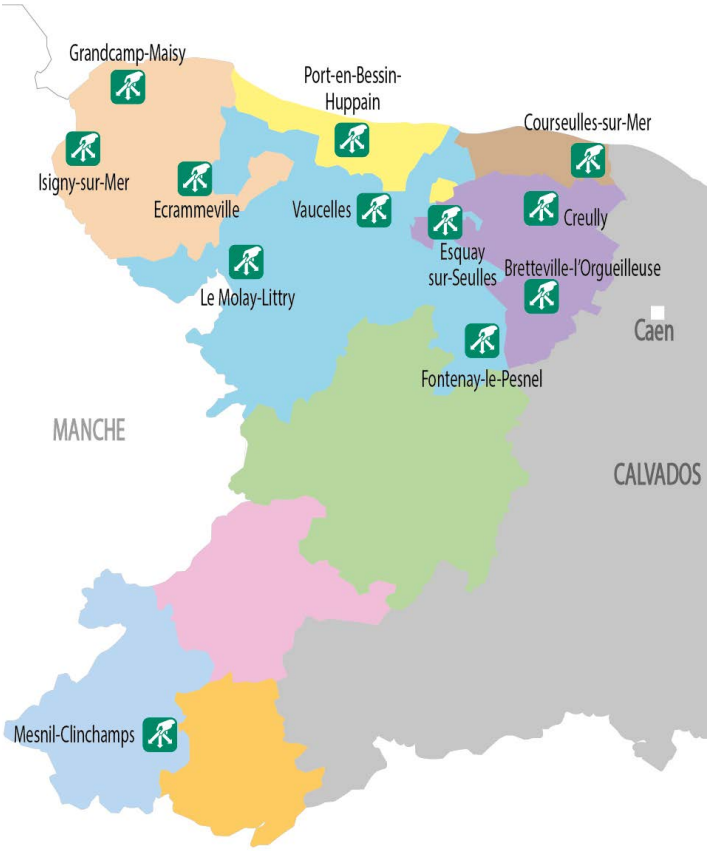

Les dépôts d'amiante sont uniquement acceptés sur 4 déchèteries (Isigny-sur-Mer, Creully, Vaucelles et Mesnil-Clinchamps) et sont soumis à une procédure spécifique. La déchèterie d'Ecrammeville ne dispose pas de conteneur Récup'Solidaire.

La fréquentation

320 820 passages ont été comptabilisés en 2016 contre 295 056 en 2015 soit une augmentation de 8,73 %.
Les consoles utilisées par les gardiens de déchèteries permettant de calculer la fréquentation ont connu des problèmes techniques en 2015. Pour atténuer ce problème, la comparaison entre 2016 et 2014 semble plus pertinente. L'augmentation est ainsi de 6,2 %.

Entre 2014 et 2016, toutes les déchèteries du réseau hormis Le Molay-Littry et Isigny-sur-Mer ont vu leur fréquentation augmenter. L'augmentation la plus forte a été constatée sur la déchèterie de Courseulles-sur-Mer avec une évolution de + 16,1 % entre 2015 et 2016 et de 13,9 % entre 2014 et 2016. La fréquentation des autres déchèteries s'étale entre 2 % pour Ecrammeville et 10 % pour Vaucelles.

Fréquentation par déchèterie

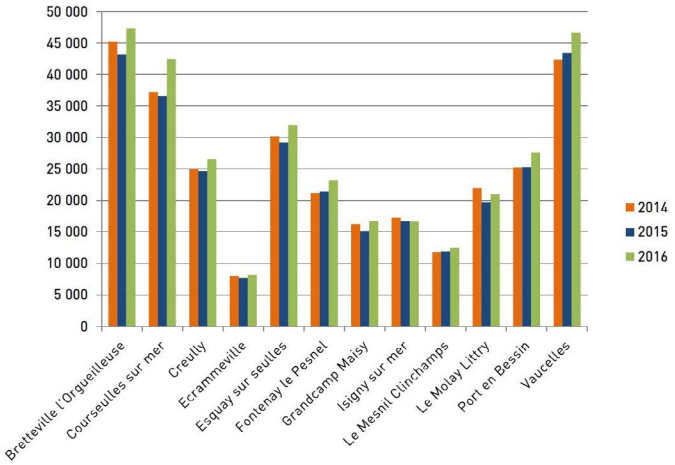

Fréquentation (8,7 %) et tonnages (3,8 %) sont en hausse sur les déchèteries

Les tonnages

Les tonnages par déchets

Les tonnages collectés sur le réseau de déchèteries pour 2016 sont de 39 631 tonnes contre 38 179 tonnes en 2015 soit une augmentation de 3,8 %. La majorité des filières a vu son tonnage augmenter mise à part les cartons, les huiles de friture et le réemploi. Tous les autres déchets augmentent. Le tout-venant continue sa progression sur le réseau de 4,3 % ainsi que le bois de 4,1 % malgré la baisse engendrée par la mise en service de la benne Eco mobilier sur les déchèteries de Courseulles-sur-Mer (- 5,6 % de tout-venant et - 23,8 % de bois) et de Mesnil-Clinchamps (- 1,52 % de tout-venant et - 19,87 % de bois).

Les tonnages de déchets verts (Branchages et tontes) ont continué à augmenter de 1,3 %. L'augmentation des tonnages de tonte de 4,8 % est liée aux conditions météorologiques alors que l'augmentation des branchages de 11,2 % s'explique par la construction de lotissements avec des parcelles généralement dotées de haies de séparation. Par ailleurs, la forte augmentation de 85,9 % pour la récupération du textile peut s'expliquer par les différentes campagnes de communication incitant les usagers à déposer le textile dans les conteneurs appropriés.

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Ferraille	1 185,8	1 181,5	1 459,2	23,5%
TV	6 574,9	7 188,3	7 502,4	4,4%
Bois	2 972,4	3 043,1	3 169,5	4,2%
Gravats	7 932,9	7 920,2	8 035,1	1,5%
Cartons	819,0	784,3	780,2	-0,5%
Tontes	5 594,2	4 737,1	5 114,5	8,0%
Mélange	2 794,5	2 542,7	2 099,4	-17,4%
Branchages	9 615,1	9 312,4	9 590,7	3,0%
DMS	189,8	208,5	221,4	6,2%
Batteries	15,9	14,8	22,4	51,3%
Vidange	37,5	40,5	48,4	19,6%
Friture	7,5	4,4	3,0	-32,3%
Piles	9,4	7,9	10,8	37,2%
Amiante	50,9	31,9	40,5	27,1%
Textile + réemploi	80,5	135,4	124,2	-8,3%
D3E	934,8	991,9	1 151,1	16,0%
ECO MOBILIER	0,0	34,9	258,9	641,9%
TOTAL	38 815,0	38 179,7	39 631,8	3,8%

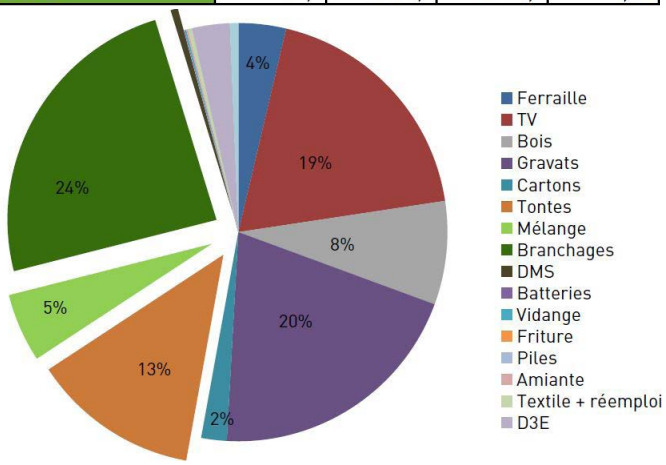

Les tonnages par déchèteries

Les deux déchèteries qui enregistrent une forte augmentation des tonnages sont celles de Bretteville-l'Orgueilleuse et Courseulles-sur-Mer en cohérence avec la fréquentation. Pour Bretteville-l'Orgueilleuse, l'augmentation des tonnages est liée à sa population (+ 13 % entre 2013 et 2016). Pour Courseulles-sur-Mer, la fréquentation est liée aux résidents des maisons secondaires et des vacanciers avec des variations importantes de tonnages en périodes estivales.

Deux déchèteries stagnent voire baissent légèrement, Le Molay-Littry (+ 0,7 %) et Vaucelles (- 1,2 %). Pour le Molay-Littry, la stagnation des tonnages s'explique par une baisse de la fréquentation entre 2014 et 2016 contrairement à Vaucelles qui voit sa fréquentation augmenter de 9,9 % entre 2014 et 2016. Les usagers de ce dernier site déposent en déchèterie plus souvent et en plus petite quantité (111 kg par passage en 2014 contre 105 en 2016). En comparaison les usagers de la déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse déposent en moyenne 120 kg par passage, 113 kg pour Courseulles-sur-Mer et 123 kg pour Esquay-sur-Seulles. Pour les autres déchèteries, les tonnages augmentent dans une fourchette comprise entre 3 et 8 % selon les sites.

	2014	2015	2016	2015/2016
Bretteville l'orgueilleuse	5 068,3	5 132,2	5 688,7	10,8
Courseulles sur mer	4 314,5	4 502,0	4 812,5	6,9
Creully	2 996,1	2 892,1	3 092,5	6,9
Ecrammeville	985,5	1 013,1	1 077,7	6,4
Esquay sur seulles	3 791,3	3 671,3	3 965,7	8,0
Fontenay le Pesnel	2 898,7	2 849,6	3 007,1	5,5
Grandcamp Maisy	1 446,8	1 347,8	1 557,4	15,6
Isigny sur mer	1 489,4	1 387,6	1 449,9	4,5
Le Mesnil Clinchamps	1 501,2	1 386,6	1 451,7	4,7
Le Molay Littry	3 246,7	3 350,6	3 374,5	0,7
Port en Bessin	2 718,5	2 355,0	2 435,1	3,4
Vaucelles	4 715,8	4 967,4	4 906,3	-1,2

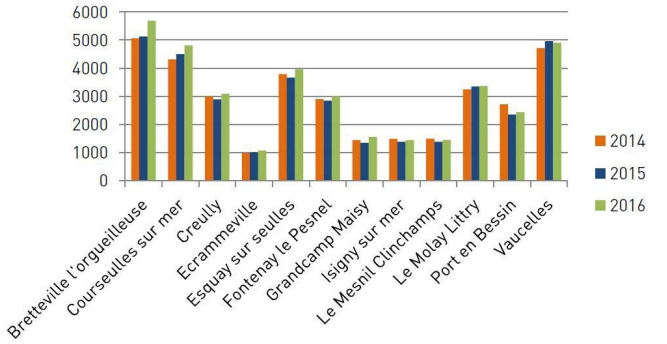

Projets 2017

La benne Ecomobilier est installée sur le site d'Isigny-sur-Mer fin 2016 afin de limiter les apports dans la benne tout-venant.

Des conteneurs de récupération de papiers ont été installés sur le réseau des déchèteries pour les valoriser plutôt que de les enfouir. Réservé uniquement aux papiers, ce nouveau service permet aux particuliers et aux professionnels de déstocker les magazines, les annuaires, les archives... L'objectif est de détourner 180 tonnes de ces papiers de la benne tout-venant.

Le SEROC a confirmé ses projets de travaux sur 3 sites du réseau :

- Vaucelles : agrandissement de l'aire de branchages
- Ecrammeville : création d'une unité supplémentaire pour les branches afin de séparer les 2 flux de déchets verts (tontes et branchages)
- Isigny-sur-Mer : création d'une unité supplémentaire afin de positionner la benne gravats à quai.

VALORISER LES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

Chaque catégorie de déchets a une filière de valorisation ou d'élimination spécifique. Le SEROC a pour objectifs d'améliorer la qualité du service aux usagers, de répondre aux exigences environnementales et d'augmenter le tri et la valorisation des déchets déposés en déchèterie. Depuis plusieurs années, de nouvelles filières de tri se mettent en place pour valoriser le maximum de matériaux en déchèterie et limiter ainsi les quantités de déchets destinés à l'enfouissement. De plus, les habitants sont encouragés à trier et à séparer les différents matériaux et ainsi les jeter, selon leur nature, dans les bennes adaptées ; afin d'extraire le maximum de déchets valorisables.

Les déchets enfouis

Le tout-venant et les gravats

7 502,3 tonnes de tout-venant ont été enfouies en 2016 contre 7 188,3 en 2015 soit une augmentation de 4,3 %. 8 035,1 tonnes de gravats ont été enfouies en 2016 contre 7 920,2 en 2015 soit une augmentation de 1,4 %.
Le tout-venant continue d'augmenter au fil des ans. Grâce à la mise en place des bennes ECOMOBILIER sur certaines déchèteries, le tout-venant a ralenti sa progression. En effet il est constaté une baisse sur les déchèteries équipées de ces bennes. Sur la déchèterie de Courseulles, le tout-venant a baissé de 5,6 %.
L'incitation à déposer dans les bennes réemploi devra être renforcée dans les années à venir afin de diminuer davantage les tonnages de tout-venant.
Quant aux gravats, les tonnages continuent aussi d'augmenter.

Les déchets recyclés ou valorisés

Le carton, le bois, la ferraille et le mobilier

5 667,8 tonnes de ferraille, de cartons, de bois et de mobilier ont été valorisés en 2016 contre 5 043,7 en 2015 soit une augmentation de 12,3 %.
La ferraille a fortement augmenté par rapport à l'année 2015 : 1 459 tonnes en 2016 contre 1 181 tonnes en 2015 soit + 23,5 %.
Le bois a vu son tonnage augmenter de 4,1 %.
Le carton a subi une diminution passant de 784 tonnes en 2015 à 780 tonnes en 2016, soit une diminution de – 0,5 %.
Quant au mobilier, 258 tonnes ont été collectées. 2016 est l'année complète de mise en service de cette benne sur deux déchèteries : Courseulles-sur-Mer et Mesnil-Clinchamps.
La ferraille est valorisée pour devenir de l'acier. Le carton est valorisé pour (re)devenir du carton. Le bois est broyé puis utilisé en tant que combustible (valorisation énergétique) dans les chaufferies industrielles.

Pour le mobilier, 55 % des tonnages sont recyclés et 31 % valorisés sous forme d'énergie, portant la valorisation globale à 86 %.

En 2016, 60,7 % des déchets collectés en déchèterie ont été valorisés, en progression de 0,4 %

Les déchets verts

16 804 tonnes de déchets verts ont été traités en 2016 (tonnages du réseau et apportés en direct sur les plateformes de compostage) contre 16 592 tonnes en 2015 soit une augmentation de 1,2 %.

L'ensemble de ces déchets verts sont valorisés sous forme de compost sur les plateformes de compostage. Ce compost est ensuite commercialisé.

Les déchets dangereux

346 tonnes de déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux, huile de vidange, huile de friture, piles, amiante, batterie) ont été traitées en 2016 contre 308 en 2015, soit une augmentation de 12,3 %.
L'amiante a connu une forte hausse de l'ordre de 27,7 % tout comme les batteries de 51,3 %, l'huile de vidange de 20,3 % et les piles de 37,2 %.
Les DMS ont augmenté en moindre mesure de 6,9 %.
Seules les huiles de friture ont baissé de 32,2 %.
Les batteries et piles sont démantelées pour extraire et traiter les produits polluants. Les différents composants sont recyclés pour production de nouvelles matières.
L'amiante est traitée par enfouissement, les huiles de vidange sont traitées par incinération, enfin les huiles de friture sont traitées par régénération.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

1 151 tonnes de D3E ont été traitées en 2016 contre 992 tonnes en 2015 soit une forte augmentation de 16 %. Cette forte augmentation provient de la durée de vie limitée de ce type d'appareil, reflet de l'obsolescence programmée.

Ces D3E sont valorisés par l'éco-organisme ECO SYSTEMES. Ils sont démantelés pour être recyclés à 79 % et valorisés à 9 % après récupération du gaz pour ce qui concerne le gros électroménager.

Les déchets réemployés

Les petits objets/mobiliers/textiles

124 tonnes de petits meubles, vaisselles, livres, jouets et textiles ont été collectées par les associations (BACER, Emmaüs et Deuxième Vie Deuxième Chance) contre 135 tonnes en 2015, soit une baisse de 8,2 %.
Les tonnages de textiles ont fortement augmenté (+ 85%) alors que les petits meubles baissent de 8,2 % Concernant le petit mobilier de la benne réemploi, deux facteurs peuvent expliquer cette baisse : les recycleries connaissent quelques difficultés pour écouler leur stock et les usagers doivent encore prendre le réflexe de déposer dans cette benne sur conseils des gardiens.
Ces 124 tonnes se répartissent de la façon suivante : 67 tonnes d'objets récupérés dans les bennes solidaires en 2016 contre 105 tonnes en 2015, 57 tonnes de textiles récupérés dans les containers dédiés contre 31 tonnes en 2015.
Ce type d'objets nécessite une communication forte et continue afin que les usagers ne relâchent pas leurs efforts. En effet, il est primordial que les usagers prennent conscience de l'importance du réemploi. C'est un levier non négligeable pour baisser les tonnages de tout-venant et ainsi maîtriser les coûts de traitement.
En effet, les objets déposés dans la benne solidaire sont valorisés et/ou revendus à bas prix.

Le textile est valorisé en chiffons d'essuyage à destination des industries automobile, mécanique, de l'imprimerie, ou en matériau isolant destiné à l'industrie automobile pour le garnissage et l'isolation phonique ou la literie pour les enveloppes de matelas.

	2014	2015	2016
Déchets non valorisés	14 558,7	15 140,3	15 580,0
Total déchets	38 815,0	38 179,7	39 632,0
Part valorisé	62,5%	60,3%	60,7%

TROIS PÔLES DE LOGISTIQUE

Les chauffeurs du SEROC ont effectué 6 897 rotations de bennes en 2016 entre les déchèteries, les unités de transfert et les sites de traitement contre 6 682 en 2015.

L'organisation du transport et la gestion des unités de transfert sont organisées en 3 pôles :
• Un pôle au nord pour le transport en régie des bennes de tout-venant, bois, gravats, tontes et branches issues des déchèteries et des caissons de sélectif issus de l'unité de transfert de St Vigor-le-Grand
• Un pôle au centre pour le transfert en prestation des ordures ménagères et des papiers issus des conteneurs des déchèteries du territoire à partir de l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey
• Un pôle au sud pour le transport en régie des bennes à ordures ménagères issues de l'unité de transfert de Canvie et des caissons de tontes et branches issus de la déchèterie de Mesnil-Clinchamps.

Les unités de transfert

Le SEROC assure en régie la gestion de deux unités de transfert et en prestation l'unité de transfert du centre.

Nord : Unité de transfert de sélectif

Les adhérents du Nord du Territoire du SEROC (COLLECTEA, le SIRTOM d'Isigny-Trévières, la Communauté de communes de Bessin, Seulles et Mer, le SIROM de Port-en-Bessin, le SIDOM de Creully) viennent vider les recyclables à l'unité de transfert de St Vigor-le-Grand. Les sacs jaunes sont tassés dans des caissons de 35 m3 à l'aide d'un outil poussoir adapté sur un chargeur télescopique. Les caissons sont transportés en régie par les chauffeurs du SEROC jusqu'au centre de traitement de GDE situé à Rocquancourt.
4 657 tonnes ont transité par l'unité de transfert en 2016 contre 4 358 tonnes en 2015 soit + 2,5 %.

COLLECTEA organise des collectes de cartons dans le centre historique de Bayeux et les vide en vrac au sol sur le site de St Vigor-le-Grand. Le gestionnaire du site charge ces cartons dans une benne dédiée à l'aide d'un chargeur télescopique muni d'un godet à griffes. Ces bennes cartons sont ensuite transportées par la société SNN en charge du traitement et de la valorisation des cartons.

Le site de St Vigor-le-Grand a fait l'objet de travaux de voirie afin d'améliorer l'état de la chaussée au niveau de l'aire de manœuvre des camions. Les travaux ont été réalisés courant 2016 avec une reprise globale de la voirie (type voirie lourde) et une aire de stockage des cartons en enrobé percolé.

Centre : Unité de transfert des ordures ménagères et des papiers

Les ordures ménagères collectées au sein du Syndicat Mixte du Pré-Bocage sont vidées à l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey depuis le 5 décembre 2016. Ces déchets sont déversés dans des remorques à fonds mouvants pour ensuite être transportés par l'entreprise BARIAU vers le centre d'enfouissement de SNN situé à Cauvicourt.
Les papiers seront collectés à partir du 1er janvier 2017 sur l'ensemble des déchèteries du territoire par la société SPHERE et seront vidés dans une remorque fonds mouvants

6 687 rotations de bennes en 2016 entre les déchèteries, les unités de transfert et les sites de traitement contre 6 682 en 2015

pour ensuite être transportés par l'entreprise BARIAU au centre de traitement de la société UPM situé à la Chapelle-d'Arblay.

Sud : Unité de transfert des ordures ménagères et du verre

Les ordures ménagères collectées au sein de la Commune nouvelle de Vire Normandie et de Souleuvre-en-Bocage sont vidées à l'unité de transfert de Canvie. Ces déchets sont compactés dans des caissons fermés de 35 m3 à l'aide d'un compacteur. Ces caissons sont ensuite transportés par le service transport du SEROC vers le centre d'enfouissement de SNN situé à Isigny-le-Buat.
4 343 tonnes d'ordures ménagères ont transité par l'unité de transfert de Canvie contre 4 596 tonnes en 2015 soit une diminution de 2,1 %.
Le verre collecté par la commune nouvelle Vire Normandie est vidé au sol sur une plateforme dédiée. Ce verre est chargé par un agent du SEROC à l'aide d'un chargeur télescopique dans une semi remorque de la société responsable du traitement et de la valorisation du verre.

672 tonnes de verre ont transité par l'unité de transfert de Canvie en 2016 contre 695 tonnes en 2015 soit - 3,3 %.

Les bennes de tontes et de branches en provenance de Mesnil-Clinchamps et vidées sur la plateforme de compostage de Canvie.

SERVICE TRANSPORT ET UNITÉS DE TRANSFERT

Le transport

Le service transport effectué en régie est doté de 6 camions en basse saison et 7 en saison haute. Il est également muni de 3 remorques, 1 porte engin et 3 chargeurs télescopiques.

Secteur nord

6 501 rotations de bennes ont été effectuées en 2016 contre 6 249 en 2015 soit une augmentation de 4 %. Le tonnage moyen par benne est en baisse, il était de 6,3 tonnes en 2015 contre 5,7 tonnes en 2016.

Le service transport du secteur Nord est doté de 5 camions en basse saison, 6 camions en période haute. En 2016, ce service a été doté d'un nouveau camion en full service en remplacement d'un camion SEROC et de 20 caissons de 35 m³. Le transport des caissons est assuré en poste de 6h à 20h par 2 équipes de chauffeurs par camion, du lundi au samedi. Les 2 équipes de chauffeurs tournent sur 2 camions. Un camion est dédié spécifiquement au transport des branches, il est attelé à un porte engin permettant de transporter un chargeur télescopique nécessaire au chargement des branches dans les caissons. Un autre camion a pour vocation de permettre au gestionnaire de l'unité de transfert d'effectuer les permutations de bennes sélectif sur le site de St Vigor-le-Grand. Un dernier camion est utilisé en tant que mulet, lors des contrôles obligatoires des autres camions, nécessitant un temps d'immobilisation important.
Les rotations de bennes sont réalisées à partir du site de St Vigor-le-Grand. Les chauffeurs y récupèrent des bennes de 10, 30 et 35 m³ pour assurer les rotations de bennes issues des 11 déchèteries du nord.

Les bennes tout-venant sont vidées au centre d'enfouissement de la société SEA à Esquay sur Seulles.
Les bennes gravats sont vidées à la SACAB située à Esquay-sur-Seulles depuis le 1er juillet 2014 ou au centre d'enfouissement d'Ecrammeville, propriété du SEROC. Les bennes bois sont vidées sur la plateforme de compostage de Formigny.
Les bennes de tontes et de branchages sont dirigées vers les plateformes de compostage de Ryes et Formigny.
Les caissons de sélectif quant à eux sont chargés directement à partir de l'unité transfert de St Vigor-le-Grand pour être vidés au centre de traitement de GDE à Rocquancourt.
Les caissons de sélectifs connaissent une forte augmentation (+ 12, 8 %). Cette augmentation est liée à une baisse du taux de remplissage. Le poids moyen d'une benne en 2015 était de 6,3 tonnes contre 5,7 tonnes en 2016.

Évolution nombre de bennes par type de déchets

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Tout venant	1 855,0	1 952,0	2 021,0	3,5%
Bois	861,0	873,0	885,0	1,4%
Gravats	759,0	793,0	758,0	-4,4%
Tontes	682,0	579,0	612,0	5,7%
Branches	1 384,0	1 350,0	1 433,0	6,1%
Sélectif	681,0	702,0	792,0	12,8%
TOTAL NORD	**6 222,0**	**6 249,0**	**6 501,0**	**4%**

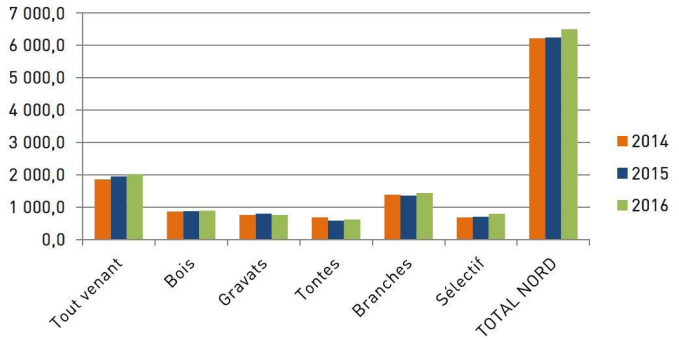

2 nouveaux camions

Secteur centre

L'unité de transfert a été mise en service à compter du 5 décembre 2016. 10 rotations de remorques fonds mouvants d'un poids moyen d'ordures ménagères compris entre 22 et 25 tonnes ont été effectuées sur le mois de décembre soit 236,1 tonnes.

Secteur sud

502 rotations de bennes ont été effectuées en 2016 contre 530 en 2015 soit une diminution de 5,2 %.

Les rotations de bennes concernent :

- Les caissons d'ordures ménagères en provenance de Canvie et vidés au centre d'enfouissement de SNN à Isigny-le-Buat
- Les bennes de tontes et de branches en provenance de Mesnil-Clinchamps et vidées sur la plateforme de compostage de Canvie.

Évolution tonnages réceptionnés

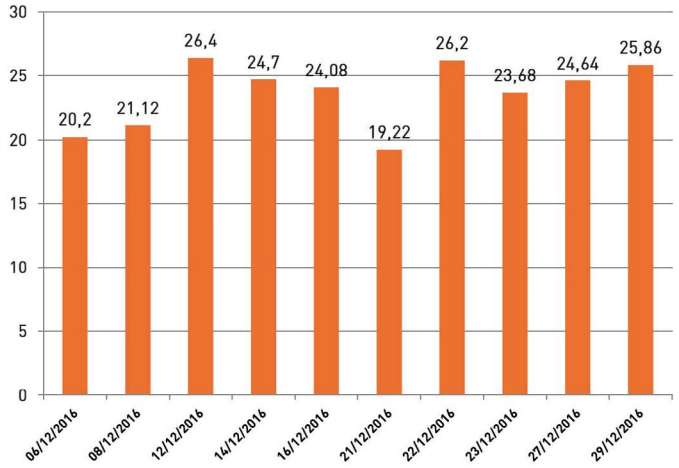

Évolution nombre de bennes par type de déchets

	2014	2015	2016	Evolution 2015/2016
Branches Mesnil Clinchamps	35	26	27	3,8%
Tontes Mesnil Clinchamps	64	82	90	9,8%
Ordures ménagères	527	433	396	-8,5%
TOTAL SUD	**626**	**541**	**513**	-5,2%

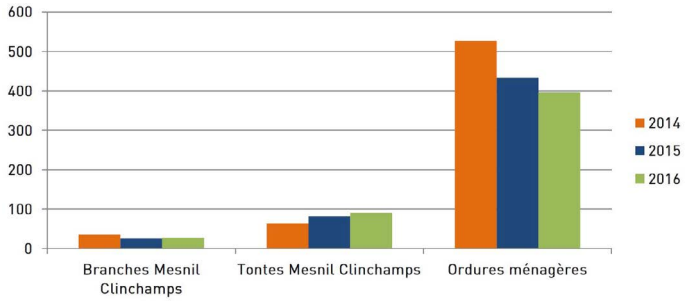

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le SEROC pratique une comptabilité analytique permettant la participation des adhérents en fonction du service rendu. Depuis 2011, le syndicat est assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée. Les chiffres sont donc hors taxes.

Investissement 2016

Dépenses			
040	Opérations d'ordre entre sections	67 438,97	040
041	Opérations patrimoniales		041
10	Dotations, fonds divers et réserves		10
16	Remboursements d'emprunts	968 384,64	13
20	Immobilisations incorporelles	1 078,00	16
21	Immobilisations corporelles	670 177,51	20
23	Immobilisations en cours	1 459 336,86	21
26	Participations		23
	Total des dépenses	**3 166 415,98**	
	Total	**3 166 415,98**	

Fonctionnement 2016

Dépenses			
11	Charges à caractère général	5 910 389,89	13
12	Charges de personnel	1 878 182,06	42
42	Opérations d'ordre entre sections (4)	307 694,20	70
65	Autres charges de gestion courante	116 555,11	73
66	Charges financières	52 233,72	74
67	Charges exceptionnelles	1 479,54	75
68	Dotation aux provisions	323 918,00	77
	Total des dépenses	**8 590 452,52**	
	Excédent	695 710,75	
	Total	**9 286 163,27**	

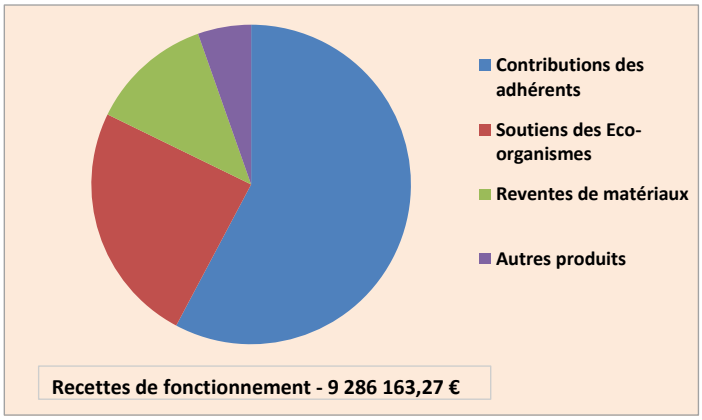

Recettes de fonctionnement - 9 286 163,27 €

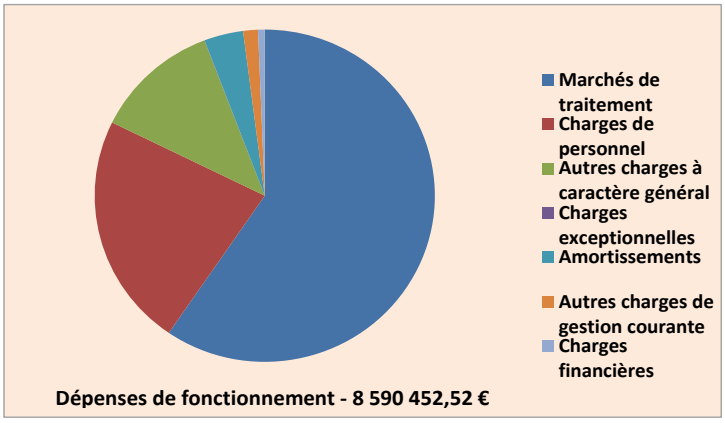

Dépenses de fonctionnement - 8 590 452,52 €

Budget de fonctionnement : 9 239 958 € HT

Coûts unitaires HT

	Tonnages	Coûts Bruts	Coûts nets
Service déchèteries	36 738,60	77,71 €	59,64 €
Service compostage industriel (1)	*19 899,80*	40,94 €	39,13 €
Services déchets ultimes	30 829,70	96,56 €	92,29 €
Services tri sélectif	15 877,80	104,90 €	-72,18 €
Coût global moyen (1)(2)	**83 446,10**	**99,61 €**	**55,95 €**

(1) Les tonnages de déchets verts du CPI figurent dans le tonnages déchèteries
(2) Coût de fonctionnement divisé par tonnages global.

Service transport

Total des dépenses de fonctionnement du service	712 862,07
Recettes d'exploitation	42 632,54
Total des charges	**670 229,53**
Nombre de bennes transportées	7 022,00
Coût d'une benne transportée	**95,45**

Service déchèteries

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 260 113,98
Quote part administrative (1)	264 943,60
Quote part communication (2)	31 919,83
Transport de bennes (3)	355 731,34
Atténuation de charges	-57 612,74
Total des charges	**2 855 096,01**
Nombre de tonnes	36 738,60
Coût brut d'une tonne traitée	**77,71**
Total des charges	2 855 096,01
Recettes de fonctionnement	-664 091,22
Total des charges	**2 191 004,79**
Nombre de tonnes	36 738,60
Coût net d'une tonne traitée	**59,64**

(1) 45 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service compostage industriel

Total des dépenses de fonctionnement du service	580 754,67
Quote part administrative (1)	29 438,18
Quote part communication (2)	6 383,97
Transport de bennes (3)	201 107,04
Atténuation de charges	-2 950,73
Total des charges	**814 733,13**
Nombre de tonnes	19 899,80
Coût brut d'une tonne traitée	**40,94**
Total des charges	814 733,13
Recettes de fonctionnement	-36 077,10
Total des charges	**778 656,03**
Nombre de tonnes	19 899,80
Coût net d'une tonne traitée	**39,13**

(1) 5 % des charges du service administratif
(2) 5 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service tri sélectif

Total des dépenses de fonctionnement du service (4)	1 385 488,54
Quote part administrative (1)	147 190,89
Quote part communication (2)	57 455,70
Transport de bennes (3)	75 594,10
Atténuation de charges	-126,55
Total des charges	**1 665 602,68**
Nombre de tonnes	15 877,80
Coût brut d'une tonne traitée	**104,90**
Total des charges	1 665 602,68
Recettes de fonctionnement (4)	-2 811 646,38
Total des charges	**-1 146 043,70**
Nombre de tonnes	15 877,80
Coût net d'une tonne traitée	**-72,18**

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 45 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées
(4) Hors opération en capital

Service déchets ultimes

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 772 798,82
Quote part administrative (1)	147 190,89
Quote part communication (2)	31 919,83
Transport de bennes (3)	37 797,05
Atténuation de charges	-12 755,69
Total des charges	**2 976 950,90**
Nombre de tonnes	30 829,70
Coût brut d'une tonne traitée	**96,56**
Total des charges	2 976 950,90
Recettes de fonctionnement	-131 714,49
Total des charges	**2 845 236,41**
Nombre de tonnes	30 829,70
Coût net d'une tonne traitée	**92,29**

(1) 25 % des charges du service administratif
(2) 25 % des charges du service communication
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

BILAN FINANCIER SERVICE PAR SERVICE

Service tri sélectif

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	1 228 528,86	13	Atténuation de charges	126,55
12	Charges de personnel	82 699,22	042	Opérations d'ordre entre sections	
042	Opérations d'ordre entre sections	22 226,81	70	Produits des services	905 440,68
65	Autres charges de gestion courantes	51 678,74	74	Participations	1 902 116,90
66	Charges financières	354,91	75	Autres produits de gestion courante	3 088,80
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	1 000,00
	Total des dépenses	**1 385 488,54**		Total des recettes	**2 811 772,93**
	Excédent	1 426 284,39			
	Total	**2 811 772,93**			**2 811 772,93**

Coût des prestations de tri

Prestataires	Périmètre	Intitulés	Coût de traitement HT à la tonne
GDE	SEROC NORD PAP	CORPS PLATS	157,00 €
GDE	SEROC NORD PAP	EMR	157,00 €
GDE	SEROC NORD PAP	CORPS CREUX	157,00 €
SPHERE	SEROC NORD AV	CORPS PLATS	85,00 €
SPHERE	SEROC NORD AV	EMR	179,00 €
SPHERE	SEROC NORD AV	CORPS CREUX	322,00 €
BACER	SEROC CENTRE	CORPS PLATS	85,00 €
BACER	SEROC CENTRE	GROS DE MAGASIN	240,00 €
BACER	SEROC CENTRE	EMR	240,00 €
BACER	SEROC CENTRE	CORPS CREUX	257,00 €
BACER	SEROC SUD	CORPS PLATS	85,00 €
BACER	SEROC SUD	EMR	240,00 €
BACER	SEROC SUD	CORPS CREUX	257,00 €
EATS	SEROC SUD	CORPS PLATS	76,95 €
EATS	SEROC SUD	EMR	223,05 €
EATS	SEROC SUD	CORPS CREUX	242,53 €
GDE	SEROC SUD	TRANSPORT ET RECEPTION	52,16 €
SPHERE	SEROC	COLLECTE PAPIERS	76,17 €

Service déchets ultimes

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	2 414 504,61	13	Atténuation de charges	1 253,48
12	Charges de personnel	82 937,27	042	Opérations d'ordre entre sections	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 066,47	70	Produits des services	22 815,53
65	Autres charges de gestion courantes		74	Participations	1 761 272,37
66	Charges financières	532,47	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	19,80
68	Dotation aux provisions	273 758,00			
	Total des dépenses	**2 772 798,82**		Total des recettes	**1 785 361,18**
				Besoin de financement	987 437,64
	Total	**2 772 798,82**			**2 772 798,82**

Coût des prestations d'enfouissement

Prestataires	Périmètre	Coût de traitement	TGAP	Total
		HT à la tonne		
SNN	SEROC SUD	44,76 €	14,08 €	58,84 €
SNN	SEROC CENTRE	49,73 €	14,06 €	63,79 €
LES CHAMPS JOUAULTS	INTERCOM SEVERINE	47,71 €	14,08 €	61,79 €
SEA	SEROC NORD	54,54 €	20,08 €	74,62 €

Les collectivités adhérentes bénéficient d'une mutualisation des coûts pour le traitement de leurs déchets

Service déchèteries

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
040	Opérations d'ordre entre sections	63 505,98	040	Opérations d'ordre entre sections	146 278,63
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds de réserve	192 004,96
16	Remboursements d'emprunts	383 365,83	16	Emprunts et dettes assimilées	232 870,00
20	Immobilisations incorporelles		20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	53 633,01	21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours		27	Autres immobilisations financières	
	Total des dépenses	**500 504,82**		Total des recettes	**571 153,59**
	Exécedent	70 648,77			
	Total	**571 153,59**			**571 153,59**

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	1 232 762,03	13	Atténuation de charges	47 266,22
12	Charges de personnel	792 341,30	042	Opérations d'ordre entre sections	63 505,98
042	Opérations d'ordre entre sections	146 278,63	70	Produits des services	401 983,04
65	Autres charges de gestion courantes	2 128,58	74	Participations	1 954 895,99
66	Charges financières	34 963,90	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	1 479,54	77	Produits exceptionnels	12 849,99
68	Dotation aux provisions	50 160,00			
	Total des dépenses	**2 260 113,98**		Total des recettes	**2 480 501,22**
	Excédent	220 387,24			
	Total	**2 480 501,22**			**2 480 501,22**

Service compostage industriel

Dépenses			Recettes		
11	Charges à caractère général	547 584,76	13	Atténuation de charges	2 950,73
12	Charges de personnel	16 741,95	042	Opérations d'ordre entre sections	
042	Opérations d'ordre entre sections	16 420,85	70	Produits des services	19 877,71
65	Autres charges de gestion courantes		74	Participations	667 585,44
66	Charges financières	7,11	75	Autres produits de gestion courante	16 199,39
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
	Total des dépenses	**580 754,67**		Total des recettes	**706 613,27**
	Excédent	125 858,60			
	Total	**706 613,27**			**706 613,27**

Évolutions annuelles cumulées des prestations de traitement par service 2011-2015

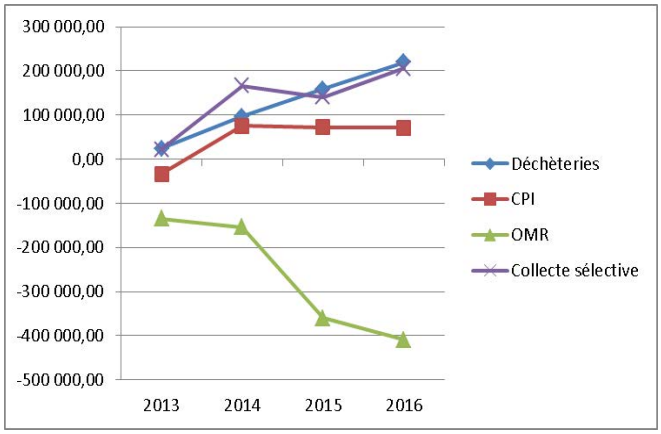

Coût des marchés de traitement

Déchets verts broyés (secteur nord)	**Enlèvement**	En régie	Par benne de 8 tonnes
	Traitement	24,45 €	La tonne
	Coût total	24,45 €	La tonne

Déchets verts à broyer (secteur nord)	**Broyage**	6,71 €	La tonne
	Enlèvement	En régie	La tonne
	Traitement	24,45 €	La tonne
	Coût total	31,16 €	La tonne

Déchets verts à broyer (secteur sud)	**Enlèvement**	En régie	La tonne
	Broyage/criblage	10,18 €	La tonne
	Traitement	En régie	La tonne
	Coût total	10,18 €	La tonne

Gravats (secteur nord)	**Enlèvement**	En régie	Par benne de 10 tonnes
	Traitement	4,41 €	La tonne
	Coût total	4,41 €	La tonne

Gravats (secteur sud)	**Enlèvement**	5,91 €	Par benne de 10 tonnes
	Traitement	4,93 €	La tonne
	Coût total	10,84 €	La tonne

Bois propre	**Enlèvement**	En régie	Par benne de 3 tonnes
	Traitement	24,28 €	La tonne
	Coût total	24,28 €	La tonne

Bois de rebus (secteur nord)	**Enlèvement**	En régie	Par benne de 3 tonnes
	Traitement	37,16 €	La tonne
	Coût total	37,16 €	La tonne

Bois de rebus (secteur sud)	**Enlèvement**	19,70 €	Par benne de 3 tonnes
	Traitement	34,48 €	La tonne
	Coût total	54,18 €	La tonne

Tout venant (secteur nord)	**Enlèvement**	En régie	Par benne de 3,5 tonnes
	Traitement	65,75 €	La tonne
	TGAP	20,08 €	La tonne
	Coût moyen	85,83 €	La tonne

Tout venant (secteur sud)	**Enlèvement**	16,89 €	Par benne de 3,5 tonnes
	Traitement	52,21 €	La tonne
	TGAP	14,06 €	La tonne
	Coût moyen	83,16 €	La tonne

Métaux	**Enlèvement**	0.00 € HT	Par benne de 3 tonnes
	Traitement	0.00 € HT	La tonne
	Coût moyen	0.00 € HT	La tonne

Cartons	**Enlèvement**	89,01 €	Par benne de 1,5 tonnes
	Traitement	24,73 €	La tonne
	Coût moyen	113,74 €	La tonne

Hors prix de reprise

DMS	**Traitement**	742,30 €	La tonne

Huile minérale	**Enlèvement et traitement**	0,00 €	La tonne
Huile de friture	**Enlèvement et traitement**	0,00 €	La tonne

CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS

POUR FAIRE FACE À LA FERMETURE DES CENTRES D'ENFOUISSEMENT ET POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DU PLAN NATIONAL DES DÉCHETS AFIN DE RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT ET AUGMENTER LA VALORISATION DES DÉCHETS, LE SEROC A DÉCIDÉ DÈS 2006 LA CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS DE

2016 a été l'année de la construction du premier site de transfert situé à Maisoncelles-Pelvey ainsi que la préparation pour la construction du second site situé à Bayeux.

Pour permettre le transport des déchets et organiser de façon rationnelle leur logistique, les unités de transfert se répartissent de la façon suivante.

	2013	2014	2015
Lieu d'implantation envisagé	Maisoncelles Pelvey	Bayeux zone de Bellefontaine	Vire zone de la Papillonière
Quels déchets	Ordures Ménagères Tri Sélectif Papier	Ordures Ménagères Tri Sélectif Tout-venant	Ordures Ménagères Tri Sélectif
Nombre de quai	3 quais	7 quais	3 quais
Tonnages	OM : 4 000 tonnes TS : 1 400 tonnes Papiers : 750 tonnes	OM : 22 000 tonnes TS : 5 300 tonnes TV : 6 300 tonnes	OM : 6 400 tonnes TS : 1 800 tonnes Verre : 1 300 tonnes
Planning	Construction 2015/2016 Mise en service en 2016	Construction 2016/2017 Mise en service en 2017	Construction 2017/2018 Mise en service en 2018

Mise en service de l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey

Les étapes effectuées pour la construction de l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey sont les suivantes :
- avril 2016 : début de la construction du bâtiment de transfert
- mai 2016 : obtention de la dérogation préfectorale au régime de déclaration,
- novembre 2016 : réception du bâtiment et des équipements
- décembre 2016 : mise en exploitation du site

Lancement du programme de construction de l'unité de transfert de Bayeux

Le travail avec le maître d'œuvre SAFEGE a permis d'obtenir l'ensemble des autorisations et de lancer la consultation pour les marchés de construction.
Le permis de construire a ainsi été obtenu le 29 juin 2016.

Mise en service de l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey

La dérogation préfectorale au dossier de déclaration a été obtenue le 9 août 2016. Les marchés de construction ont pu être attribués par délibération du bureau syndical en date du 8 septembre 2016.
Les travaux n'ont pour autant pu être entrepris en 2016 en raison du dépôt d'un recours par les riverains de la zone d'activité.

La construction d'un centre d'exploitation technique et administratif

En 2009, Le syndicat mixte de collecte des surplus ménagers du Bessin dit COLLECTEA et le SEROC ont acté la construction d'un bâtiment technique et administratif commun afin de mutualiser les coûts de fonctionnement.
Les travaux de construction ont démarré en mars 2013 pour une livraison du bâtiment en mars 2014.
Des malfaçons, constatées au cours du chantier ont retardé sa livraison. Un référé contractuel a été déposé afin de faire constater les désordres.
Après expertises, les travaux pour remédier à ces désordres ont été réalisés en 2016 permettant la reprise du chantier.
Le centre d'exploitation devrait être livré au premier trimestre 2017.

Etude pour la construction des équipements sur le pôle environnement de Vire

Le SEROC a maintenu sa présence aux réunions de travail pour l'aménagement du pôle environnement. Toutefois, aucune démarche n'a pu être entreprise au regard des évolutions territoriales liées à la loi NOTRe.

Etude pour la construction d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers

Le bureau d'études SETEC Environnement, recruté en 2015, a réalisé dans le cadre de sa mission d'assistant à maîtrise d'ouvrage une des phases du programme relative aux choix techniques du procédé.
Cette première étude s'est focalisée sur les dispositifs de traitement et l'étude du gisement à traiter.
Différents procédés de traitement ont été étudiés pour atteindre l'objectif de valorisation de 85 % des déchets entrants confortant.
Le traitement consisterait à sécher de façon biologique les déchets avant de les séparer mécaniquement vers les différentes filières dont la plus importante est la production de Combustible Solide de Récupération. Ce dernier serait valorisé thermiquement vers les cimenteries ou directement en chaufferies collectives ou industrielles.
La méthanisation serait un module optionnel.

Étude pour la création d'une Société Publique Locale pour le tri des recyclables

Pour faire face à l'extension des consignes de tri des emballages, le SEROC a engagé en 2014 une démarche avec le Syndicat Mixte du Point-Fort. Cette réflexion avait pour objectif la mise en œuvre d'un centre de tri des emballages et des papiers pouvant répondre aux nouvelles exigences en termes de tri des plastiques d'emballages autres que les bouteilles et flacons. Ce projet est dans l'attente de la nouvelle configuration territoriale des deux syndicats suite à la mise en œuvre de la loi NOTRe.